

Séances intermunicipales

Délégation d'Ecublens au Bureau intermunicipal : M. Pierre Kaelin, Syndic

Le Bureau intermunicipal, regroupant Mmes et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix, s'est réuni en 2015 :

- 4 fois, sous la présidence de M. Georges Cherix, Syndic de Villars-Sainte-Croix.
- 3 fois, sous la présidence de M. Alain Clerc, Syndic de St-Sulpice.

Ci-dessous, les objets discutés par le Bureau intermunicipal :

- Cap sur l'Ouest lausannois 2016 – Création d'un fonds de réserve et pérennisation de ladite manifestation, etc.
- Musée informatique BOLO – Point de situation.
- Théâtre Kléber-Méleau – Informations sur la création d'une fondation, budgets, journée de passage de témoin entre MM. Mentha et Porras, etc.
- PubliBike – Subvention (référence au dernier versement effectué en 2013).
- Contrôle énergétique dans les bâtiments – Création/validation d'un formulaire à annexer lors de la délivrance du permis d'habiter.
- Affichage culturel et électoral – Contrat avec la Société générale d'affichage (SGA).
- Postulats (1 venant du parti des Verts de Renens et l'autre du parti socialiste des communes de l'Ouest lausannois) pour un Ouest lausannois fort, et étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges.
- Groupe technique Chavannes-près-Renens lors de séances relatives au Plan directeur intercommunal (PDI).
- Points soulevés par MM. Kaelin, Gorgeat et Tendon sur la collaboration entre communes au niveau de l'Ouest lausannois (ex. restructuration convention SDOL, PolOuest, etc.).
- Règlement pour les émoluments de construction.
- Budget 2016 de la PolOuest.
- SDOL – Budget 2016.
- SDOL-PALM-TL – Informations diverses (séance du 14.01.2015 avec les Chefs de service de l'urbanisme, paiement pour les études sur les bus à haut niveau de service (BHNS), PALM 2016, état sur la RC1, procédure d'approbation des plans tram T1, etc.).
- Inspection intercommunale des chantiers (IIC) – Approbation des comptes + rapport d'activité 2014.
- Approbation du budget 2016.
- Résiliation de la convention de collaboration avec la SUVA – Mandat de surveillance des chantiers à l'Inspection intercommunale des chantiers de l'Ouest lausannois (ICC-OL).
- 50 ans de la Fondation ProFa – Contribution des communes liée à cet événement.
- Union des communes vaudoises (UCV) / Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) / Parascolaire.
- Equipement de défibrillateurs dans les communes (nombre, etc.).
- Célébration de l'élection de M. Parmelin au Conseil fédéral.
- Vice-présidence du Gropil jusqu'à la fin de la législature.
- Paiement des heures supplémentaires de Mme Ariane Widmer.

La séance BI du 3 mars 2015 a été consacrée à une rencontre annuelle entre les Syndics et les Députés de l'Ouest lausannois à laquelle a été invitée Mme la Préfète Anne Marion Freiss. Il a été débattu notamment des points suivants : présentation des dossiers axes forts concernant l'Ouest lausannois, à savoir : tram 1^{ère} étape, Flon-Renens – Tram 2^e étape, Renens-Bussigny-Villars-Ste-Croix – BHNS, Prilly-Renens-Crissier – Centre sportif de la Patinoire de Malley – Rénovation de la patinoire et création d'une piscine couverte – Taxe sur la plus-value des futurs plans de quartiers et autres qui se développeraient dans les communes de l'Ouest lausannois, etc.

La 2^e partie de la séance BI du 22 avril 2015 a été consacrée au budget de la PolOuest 2016, en présence de MM. Frédé-

ric Schaer, Commandant, et Michel Farine, Président de PoOuest.

La séance budget SDOL 2015, budget de fonctionnement et budget-cadre des chantiers d'études, a eu lieu le 10 juin 2015, de 8 h à 10 h, dans les locaux du SDOL, en présence de Mme Ariane Widmer, Cheffe du SDOL.

La 1^{ère} partie de la séance BI du 1^{er} septembre 2015 a été consacrée à la résiliation de la convention de collaboration avec la SUVA, en présence du Dr Marc Truffer, Directeur, Chef de division de la SUVA.

Cette fin d'année marquant le départ/démission de M. André Gorgerat, Syndic de Chavannes-près-Renens, nous tenons à le remercier chaleureusement de l'engagement qu'il a témoigné tout au long de son mandat politique et formulons nos meilleurs vœux pour la suite de ses futures activités.

De même, nous souhaitons la bienvenue à son remplaçant, M. Jean-Pierre Rochat, Vice-Syndic, qui assurera l'intérim jusqu'à la fin de cette législature.

◆ ◆ ◆ ◆

Lausanne Région Secteur Ouest

Délégation d'Ecublens au Bureau du secteur Ouest : M. Pierre Kaelin, Syndic.

Le Conseil du secteur Ouest de Lausanne-Région a tenu en 2015 :

- 1 séance sous la présidence de M. Georges Cherix, Syndic de Villars-Ste-Croix.
- 1 séance sous la présidence de M. Alain Clerc, Syndic de St-Sulpice.

Les principaux objets traités ont été :

- Informations du Président :
 - Bureau du PALM (fermeture au 30.06.2015). Reprise des fonctions et activités par le Canton dès le 30.06.2015.

- Manifestation « Dimanche sportif » – Concentration des activités de cette manifestation sur le pôle de Malley.
- Théâtre Barnabé – Financement de Lausanne Région.
- Brochure Vaud Famille – Subvention.
- Stratégie pour la législature 2017-2021.
- Trophée PERL – Edition 2016.
- Association des secrétaires des Conseils communaux – Subvention.
- Création d'un poste de coordinateur LIFT, sur proposition de la Commission « Formation et emploi des jeunes ».
- Comptages quinquennaux – Rapports finaux et synthèses.
- Distribution de flyers sur la journée de réflexion visant à resserrer les liens entre « Famille, école et société ».
- PALM 2016.
- Comptes 2015 de Lausanne Région, comprenant entre autres :
 - Soutien financier pour la rénovation de la barque « La Vaudoise ».
 - Département « Affaires régionales ».
 - Département « Agglomération ».
 - Promotion économique – Trophée PERL.
 - Commissions (cotisation) – Plateforme intergénération, AppApp, Dépendances.
 - Plate-forme « Territoire et Equipements ».
 - Comptes « Appui au dispositif lausannois » / Excédent.
 - Etc.
- Budget 2016, comprenant entre autres :
 - Affaires régionales.
 - Agglomération.
 - Promotion économique (Subvention LADE) – Projet Réseau Entreprendre.
 - Commissions (Cotisation).
 - Commission « Formation et Emploi des Jeunes ».
 - Salon des métiers 2016 – Débat sur la présence ou non de Lausanne Région à ce salon.
 - Etc.
- CIGM :
 - Complexe sportif de Malley – Convention, préavis et ses annexes sur le cautionnement, etc.

- Election du représentant du secteur Ouest à la « Commission Dépendances et prévention ».

La 2^e partie de la séance du Secteur Ouest de Lausanne Région du 5 février 2015 a été entièrement consacrée au projet de complexe sportif de Malley (piscine-patinoire) en présence de M. Imhof et des Municipaux des communes respectives de l'Ouest lausannois.

Les séances prévues les 10 juin et 4 novembre 2015 ont été annulées, faute d'objets à traiter.

En dehors de cela, le Conseil du secteur Ouest de Lausanne Région a reçu plusieurs de ses représentants dans les différents groupes de travail, commissions ou plateformes pour un tour d'horizon général sur leurs activités.

Cette fin d'année marquant le départ/démission de M. André Gorgerat, Syndic de Chavannes-près-Renens, nous tenons à le remercier chaleureusement de l'engagement qu'il a témoigné tout au long de son mandat politique et formulons nos meilleurs vœux pour la suite de ses futures activités.

De même, nous souhaitons la bienvenue à son remplaçant, M. Jean-Pierre Rochat, Vice-Syndic, qui assurera l'intérim jusqu'à la fin de cette législature.

♦ ♦ ♦ ♦



Délégation d'Ecublens: Municipalité in corpore (assemblée générale), Mme Anne-Claude Studer (groupe « Activités sportives »), Mme Pascale Manzini (plateforme « Dépendance et prévention »), Conseillers municipaux.

L'ASSOCIATION LAUSANNE REGION

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 29 communes, pour toutes les questions dépassant les frontières communales. L'association agit pour résoudre les problèmes régionaux, d'agglomération et de

coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de problèmes liés à la petite enfance, à la formation, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

La Commune de Lausanne est répartie sur trois secteurs.

Les Communes de Jorat-Menthue et de Poliez-Pittet ont démissionné de Lausanne Région à fin 2015.

Communes membres

Secteur Ouest	Secteur Nord	Secteur Est
Lausanne	Lausanne	Lausanne
Bussigny	Bottens	Belmont-sur Lausanne
Chavannes-près-Renens	Bretigny-sur-Morrens	Epalinges
Crissier	Cheseaux-sur-Lausanne	Lutry
Ecublens	Cugy	Mézières
Prilly	Froideville	Montpreveyres
Renens	Jorat-Menthue	Paudex
St-Sulpice	Jouxten-Mézery	Pully
Villars Ste-Croix	Le Mont-sur-Lausanne	Savigny
	Morrens	Servion
	Poliez-Pittet	
	Romanel-sur-Lausanne	

Assemblée générale (AG)

Deux assemblées générales ont été organisées en 2015. L'AG de printemps du 25 mars à Cheseaux-sur-Lausanne a adopté les comptes 2014. Celle d'automne, qui s'est tenue le 7 octobre à Ecublens, a validé le budget 2016. A cette occasion, Lausanne Région a informé ses communes membres de l'avancement du projet « Centre sportif de Malley ». A l'issue de cette assemblée, la Présidente de la Commission « Dépendances et prévention » a présenté les nombreux travaux de la commission.

Le Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim (Syndic de Belmont) et accompagné par la secrétaire générale Mme Patrizia M. Darbellay, le BC a suivi le travail des trois départe-

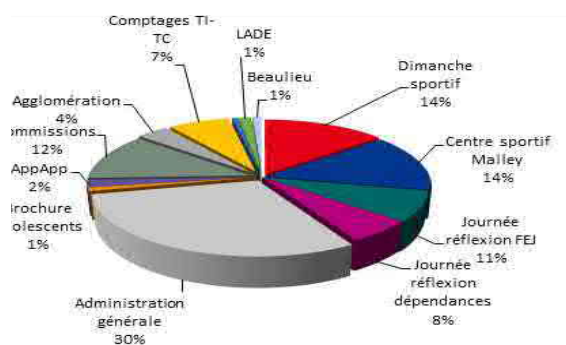
ments de Lausanne Région : Agglomération et territoire, Affaires régionales et Promotion économique. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés. Outre le suivi des travaux des départements, détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a notamment :

- Accompagné la fermeture du Bureau du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).
- Développé la communication à propos du nouveau Centre sportif de Malley et suivi les votes de ses communes membres.
- Décidé d'octroyer un mandat à l'association SEREC qui apportera son appui dans l'élaboration de la nouvelle stratégie régionale, demandée par le Canton dans le cadre de la LADE.
- Validé les demandes de la « Commission « Dépendances et prévention » d'attribuer des subventions via son Fonds de prévention (détail sous rubrique).
- Attribué une subvention de Fr. 5'000.- à l'association Vaud Familles pour la réimpression de sa brochure.
- Accepté la demande de la Commission « Formation et emploi des jeunes » de créer un poste de coordinateur LIFT (détails sous rubrique).

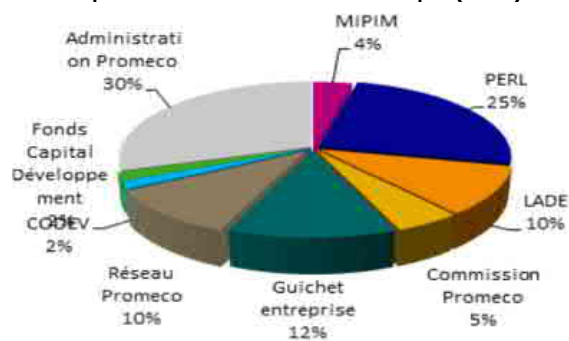
Les effectifs de Lausanne Région

L'équipe technique de Lausanne Région est composée de 6 personnes qui travaillent pour un 4,6 équivalent plein temps (EPT).

Secrétariat général, Départements Agglomération et Affaires régionales (2.4 EPT)



Département Promotion économique (2 EPT)



Le 0.2 EPT de la déléguée communication ne figure pas dans les graphiques, car son temps est ventilé sur tous les projets.

LA COMMUNICATION DE LAUSANNE REGION

L'un des principaux dossiers de l'année en matière de communication est celui de la présentation du nouveau **Centre sportif de Malley**. Lausanne Région a organisé et coordonné deux soirées (les 10 et 12 février 2015) qui ont attiré plus de 800 personnes. Devant un parterre d'élus communaux, cantonaux et fédéraux, ainsi que de sportifs de tout horizon, deux films ont été réalisés pour l'occasion, attestant de l'importance régionale du nouveau Centre sportif. En outre, deux brochures éditées par Lausanne Région et avantageusement distribuées ont détaillé le projet sous toutes ses facettes.

La journée du Dimanche sportif du 4 octobre 2015 a été un autre moment marquant de l'année. Cet événement sportif régional, qui a lieu tous les 2 ans, a pour objectif de promouvoir la pratique sportive en proposant des initiations et démonstrations gratuites. L'évènement a été largement annoncé sur les ondes des radios locales, et diffusé dans nos journaux, notamment par le biais d'un supplément dans le Journal 24 Heures.

Deux journées de réflexion ont été organisées principalement à l'intention des représentants des communes, mais aussi ouvert au public intéressé par les thématiques. Cette année, il a été question de « Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? » (27 mai 2015) et d'« Ecole, famille, société : Quels liens ? » (18 novembre 2015). Les deux journées ont été bien relayées dans les journaux communaux. Une interview de Ruth Dreifuss et

un reportage de la Télé ont couvert la journée du 27 mai.

Le 3 décembre 2015, Lausanne Région a présenté les résultats des **comptages 2010-2014** lors d'une conférence de presse en présence de nombreux médias (presse, radio et télévision). L'association a entrepris un important travail de vulgarisation des données trafic, sous forme de visuels explicatifs, pour la bonne compréhension des médias et du grand public.

En outre, l'association a étayé son analyse en la plaçant dans le contexte socio-économique actuel, favorisant ainsi la corrélation entre divers paramètres, soit le trafic de l'agglomération Lausanne-Morges, l'évolution de la population, l'augmentation du parc véhicules et la croissance de l'emploi.

Comme chaque année, le **Prix PERL** a fait l'objet d'une forte couverture médiatique.

La cérémonie de remise des prix aux lauréats (à hauteur de Fr. 100'000.-) qui récompense publiquement les porteurs de projets, s'est déroulée sous les projecteurs de La Télé. Sept courts métrages mettant en scène les projets nominés ont été présentés en direct. Cette promotion de l'économie régionale a également fait l'objet de divers articles dans la presse, avant et après la cérémonie.

L'équipe de Lausanne Région gère les sites internet suivants :

- www.lausanneregion.ch
- www.lausanneparkingrelais.ch
- www.enfance.ch
- www.kiftontaf.ch
- www.guidesportif.ch
- www.addiction-vaud.ch

AGGLOMERATION ET TERRITOIRE

Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la « cellule stratégique partenariale », qui regroupe des représentants du Canton et des schémas directeurs, est devenue officiellement l'organe technique responsable du projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Lausanne Région a été chargée d'effectuer les démarches en vue de fermer le bureau et de clôturer les comptes. Le solde après bouclage a été transmis au Service du développement territorial (SDT). Ce montant sera utilisé pour financer les études et la communication du PALM qui entame sa 2^e révision (PALM 2016). Le document de référence du PALM 2016, dit de « III^e génération », est attendu par la Confédération au 31 décembre 2016.

A l'avenir, Lausanne Région et Région Morges maintiendront leurs participations financières aux études transversales PALM pour leurs propres communes. En outre, les deux associations seront impliquées dans l'organisation des Conférences d'agglomération. Lausanne Région poursuit sa participation au Comité de pilotage du PALM, par la présence de son Président et de la secrétaire générale.

MOBILITE

Comptages TC et TI 2010-2014

Sous la responsabilité de Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, la Commission « Transports » est présidée par Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny.

La commission est chargée notamment des comptages routiers quinquennaux des transports en commun (TC) et des transports individuels (TI). Organisés par Lausanne Région, en collaboration avec le Canton et Région Morges, les résultats de la campagne de comptages 2010-2014 ont été présentés le 3 décembre 2015 à Bussigny. Exceptionnellement, en raison des travaux prévus dans les Villes de Renens et Lausanne, les comptages ont été avancés à 2014 et portent sur quatre ans au lieu de cinq.

Depuis 1975, Lausanne Région gère l'entier du processus des comptages quinquennaux du trafic. Ils s'étendent aujourd'hui à l'ensemble de l'agglomération Lausanne-Morges. Les données de fréquentation des transports publics (tl, LEB, CGN, MBC, Car-Postal et CFF), ainsi que les données de plus de 380 postes de relevés du trafic routier et autoroutier, ont été prises en compte pour étudier l'évolution de la mo-

bilité dans l'agglomération. La presse a fait un large écho de cette campagne. Les comptages périodiques des utilisateurs de la route et des transports collectifs constituent une référence concrète permettant de confirmer les tendances, de valider les choix politiques et techniques en matière de mobilité. Enrichis d'une analyse sur l'évolution socio-économique, ils permettent de guider les décideurs sur la recherche des solutions optimales, sachant combien la mobilité est l'un des moteurs de l'économie.

Quelques résultats en bref

Les transports publics sont en progression constante

En 2014, les entreprises de transports publics ont enregistré plus de 140 millions de voyageurs sur notre périmètre d'étude. La croissance de la fréquentation générale des transports collectifs (TC) est de +3.2% par année. Elle demeure régulière. Les projets prévus à l'horizon 2030 devraient renforcer encore cette tendance : tram, bus à haut niveau de service (BHNS), M3, mesures d'accompagnement mobilité douce, requalifications routières et autres.



Forte augmentation du trafic autoroutier

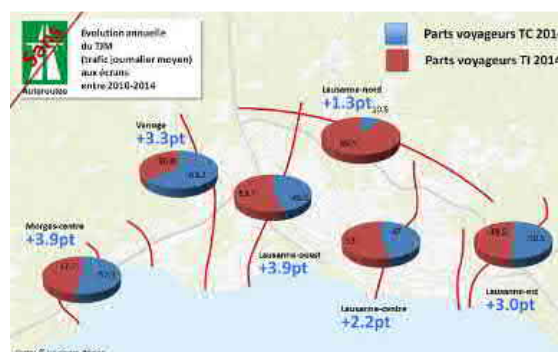
L'autoroute absorbe la majorité de l'augmentation du trafic individuel (TI) durant la période 2010-2014. Sa capacité arrive aujourd'hui à saturation aux heures de pointe. Par contre, le trafic automobile dans les centres n'a pas augmenté, grâce au report modal sur les transports en commun. Pour les communes périphériques, moins bien desservies en transports publics, la voiture reste privilégiée.



Augmentation du report modal

L'engagement politique et le soutien de la population ont permis la réalisation des projets de mobilité de cette dernière décennie. Les comptages l'attestent : si l'évolution du trafic est aujourd'hui maîtrisée dans les centres, l'anticipation pour les besoins futurs reste un enjeu.

Le graphique montre clairement que lorsque l'autoroute n'est pas prise en compte, on assiste à un report modal (la part voyageurs TC sur celle TI augmente sensiblement.)



Une analyse globale de l'agglomération Lausanne-Morges

Au travers d'une analyse complémentaire, Lausanne Région a placé la mobilité dans son contexte socio-économique afin de comparer l'évolution du trafic avec la croissance de la population, la courbe de l'emploi et la progression du parc de véhicules.

ECONOMIE ET ENTREPRISES

La Commission Promotion économique

Sous la responsabilité de M. Federico D. Andreani, délégué économique de Lausanne Région, la Commission « Promotion économique » est présidée par

Mme Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix.

La Commission s'est réunie à trois reprises pour aborder les questions suivantes :

- Prix PERL : analyse de l'édition 2015 et préparation de l'édition 2016.
- Fonds Capital Développement (FCD) : analyse et discussion sur l'avenir du fonds.
- Lancement du projet de création d'un jeu sur l'entrepreneuriat.
- Collaboration avec le Réseau Entreprendre @ Suisse romande.
- Soutien et participation à diverses manifestations de promotion économique 2015-2016.

Le Fonds Capital Développement (FCD)

Depuis 2006, Lausanne Région apporte, par son Fonds Capital Développement (FCD), une source de financement aux entreprises, à l'exception de l'hôtellerie et de la restauration. Ses prêts encouragent le développement des sociétés de la région dans les domaines de la production ou de la commercialisation de biens et services. Trois prêts ont été accordés, dont deux déjà remboursés durant l'exercice 2015. Le dernier prêt sera soldé début 2016.

Durant l'exercice 2015, un groupe de travail composé d'experts du monde financier, politique et institutionnel s'est réuni à trois reprises pour faire un point de situation et réfléchir à l'avenir du fonds. Depuis 2006, les conditions cadres ont fortement changé en matière d'aides financières. Une palette de nouveaux instruments de soutien ont fait leur apparition (FIT, Inno-vaud, Venture Capital, etc.). En outre, l'équipe de gestion du FCD n'a ni les ressources, ni les compétences nécessaires en matière de gestion de crédits pour assurer un suivi optimal des dossiers de prêts. Un rapprochement avec une structure existante disposant de ce savoir-faire s'avère nécessaire.

Des contacts ont été établis avec la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS) qui dispose d'un processus professionnel en matière de gestion des demandes et d'octrois de crédits. Lausanne Région sou-

haite externaliser une partie du processus d'analyse et de suivi des demandes à MSS. Une nouvelle collaboration en ce sens est prévue courant 2016.

LES ACTIONS DE VALORISATION DU TISSU ECONOMIQUE REGIONAL

Vaud œnotourisme : un canton fier de son terroir et uni pour le promouvoir

L'Etat de Vaud a décidé de faire de l'œnotourisme un « art de vivre » et de promouvoir cet atout économique : « Terre d'excellence du vin et des plaisirs gastronomiques, le Canton de Vaud propose à ses visiteurs pas moins de huit appellations viticoles, la plus grande densité de chefs étoilés au monde, des dizaines de produits du terroir à déguster, une atmosphère unique et des panoramas à couper le souffle ! ». Le 10 mars 2015, une soirée a été organisée avec la présence du Conseiller d'Etat Philippe Leuba, dans le cadre de « Habitat & Jardins », pour présenter le concept œnotourisme. Lausanne Région et Lausanne Tourisme ont participé activement à cette soirée et ont envoyé, pour cette occasion, plus de 1'000 invitations.

MIPIM : un rendez-vous annuel à ne pas manquer !

Depuis 25 ans, le MIPIM offre un accès aux plus gros projets de développement immobilier du monde. Une délégation constituée des collectivités publiques vaudoises et genevoises, accompagnée de nombreux acteurs privés, a participé au MIPIM du 9 au 12 mars 2015. Lausanne Région a pris part à cette délégation en collaborant activement à la mise en valeur des projets urbanistiques de l'agglomération. Cette année, la Chambre du commerce et de l'industrie france-suisse (CCI) a organisé le stand qui a réuni 60 partenaires et 150 participants suisses.

Les élus politiques ont pu s'exprimer et échanger des idées lors de deux ateliers, traitant des thématiques « Mixité, réel détonateur de l'activité ou programmation d'un échec ? » et « Villes hyper connectées, besoin ou prémisse d'une ville obsole ? ». Une table ronde a été organisée conjointement avec le stand de la métropole de Lyon, sur le thème : « Confluence-

(Lyon) / Praille-Acacias-Vernet (Genève) / Malley : quelles sont les clefs du succès d'un partenariat public-privé pour transformer des polarités urbaines » ?

La délégation de Lausanne Région présente au MIPIM était composée de :

- M. André Gorgerat, Syndic de Chavannes-près-Renens.
- M. Claude Daetwyler, Chef du Service de l'urbanisme à Chavannes-près-Renens.
- M. Gustave Muheim, Président de Lausanne Région.
- M. Federico D. Andreani, délégué économique de Lausanne Région.

Le message politique de remerciements aux partenaires a été transmis par le Président de Lausanne Région.

Cafés « Entreprendre PACTE »

Lausanne Région soutient depuis 3 ans l'organisation des Cafés « Entreprendre » de l'Association PACTE.

Ces rencontres avec des entrepreneurs, des spécialistes de la finance, des assurances, du marketing et du droit, soutiennent et informent les femmes désireuses de créer leur propre entreprise. Une vingtaine de femmes étaient présentes lors du dernier Café « Entreprendre ». Toutes planifiaient à terme de réaliser leur projet, avec une idée très précise pour certaines d'entre elles. La promotion économique de Lausanne Région leur a proposé un soutien complémentaire pour assurer la progression de leurs projets. La seule condition étant que le développement géographique de l'activité soit prévu dans le périmètre de l'une des communes membres de Lausanne Région.

« Village de l'innovation » au Comptoir Suisse

Forte de l'expérience réussie au Comptoir Suisse en 2013, PME Romandie a étoffé son concept permettant aux start-up et PME innovantes de la région de promouvoir leurs activités auprès du grand public. « Village de l'innovation » a vu le jour, devenant un lieu dynamique, riche en synergies pour les entreprises participantes, ainsi

qu'un lieu de découverte pour les nombreux visiteurs du Comptoir.

Lausanne Région, ainsi que d'autres partenaires institutionnels et privés, ont soutenu activement le Village dans le cadre du 96^e Comptoir Suisse, en 2015. 23 start-up parmi les mieux classées au niveau helvétique, présentant des activités diverses et variées, ont accepté de participer à la 1^{ère} édition du « Village de l'innovation ».

Le résultat global fût très positif et l'engouement du public n'a pas manqué. Le concept du « Village de l'innovation » a dépassé le stade de la simple vitrine économique. La création d'une dynamique par des animations et des démonstrations cohérentes, ainsi que l'atmosphère créée au sein de l'espace, ont largement contribué à la réussite de la vitrine. Les prestations de conseils, d'orientation et de réseautage dispensées aux entrepreneurs de la place se sont avérées extrêmement précieuses.

Seedstarsworld, une compétition de start-up mondiale

SeedStarsWorld est une association suisse qui organise depuis 3 ans une compétition mondiale ciblant les entrepreneurs des pays émergents et les écosystèmes de start-up en pleine croissance. En mars 2015, SeedStarsWorld s'est approchée du Canton (SPECo) pour lui faire part de sa volonté de baser la compétition 2016 à Lausanne. L'accueil d'une telle manifestation a suscité l'intérêt de nos Autorités qui se sont tournées vers Lausanne Région et ses partenaires afin de préparer la venue de cette compétition mondiale.

Le Département « Promotion économique » de Lausanne Région s'est entretenu avec la Ville de Lausanne et la CVCI qui ont émis, toutes deux, un préavis favorable, considérant cette manifestation comme une opportunité de devenir une capitale des start-up. L'événement, dont la finale est prévue en mars 2016, positionne Lausanne et sa région, ainsi que le Canton de Vaud, comme centre de la communauté start-up. Plus de 50 villes de pays émergents, des représentants d'incubateurs, d'associations, d'entreprises, ainsi que des investisseurs, se rencontreront à Lausanne. Cette manifesta-

tion donnera accès aux entreprises de la région à de nouveaux marchés en pleine expansion susceptibles de favoriser leur propre développement.

« Réseau Entreprendre » Suisse romande

A l'origine, le concept « Réseau Entreprendre » a été développé en France. Sur une base bénévole, des chefs d'entreprises s'engagent à transmettre leur savoir-faire et accompagnent de nouveaux entrepreneurs. Ainsi, les membres de « Réseau Entreprendre » donnent leur temps pour étudier les projets à haut potentiel en coopérant avec les Autorités compétentes. Durant l'exercice 2015, Lausanne Région a souhaité collaborer avec « Réseau Entreprendre », sur la base d'un partenariat d'une durée de 3 ans (2016-2018). Déjà en cours d'année 2015, trois projets issus de Lausanne Région ont été suivis par « Réseau Entreprendre » Suisse romande, dont un a été éligible d'un accompagnement sur 2 ans.

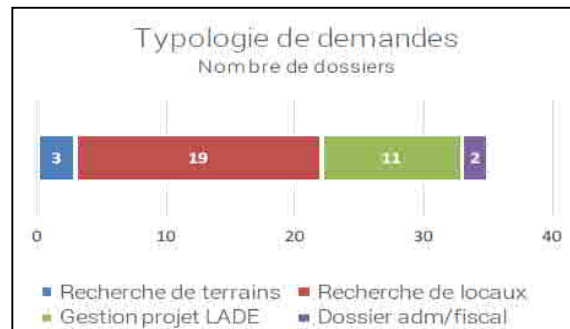
« StartInnov », journées entrepreneuriales à Renens

Lors de la 1^{ère} semaine entrepreneuriale de la Ville de Renens, organisée avec l'appui de l'ECAL en novembre 2014, et sur impulsion de l'UniverCité, appuyé par Lausanne Région et Innovaud, une première série de journées « StartInnov » ont été proposées. Ces journées de formation gratuite, courtes et efficaces, permettent aux étudiants de différentes Hautes Ecoles de présenter des projets. Ils se familiarisent, au travers d'une simulation de création d'entreprise, au développement de projets, à la mise sur pied d'une équipe, à obtenir un financement et à trouver des investisseurs. Trois journées « StartInnov » ont été organisées : le 14 février, le 20 juin et le 21 novembre 2015 pour conclure la 2^e semaine entrepreneuriale de la Ville de Renens, avec le soutien du Service cantonal de la promotion économique.

Le « guichet d'entreprises »

L'une des missions du département consiste à soutenir la création et le développement des entreprises dans la région. Sous forme de « guichet d'entreprises », Lausanne Région propose des prestations d'information, de conseils, d'analyses de

modèles et de plans d'affaires, d'un accompagnement à la recherche de locaux et d'une orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching. Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) du Canton de Vaud.



Soutiens financiers directs de Lausanne Région

Durant l'exercice 2015, le Département « Promotion économique » a poursuivi son soutien à diverses institutions actives dans le domaine de la création et du développement d'entreprises :

- Les Ateliers de la Ville de Renens (Fr. 10'000.-) pour leur apport à la consolidation du « Pôle Design ».
- Microcrédit Solidaire Suisse (Fr. 15'000.-) pour leur engagement envers les per-

sonnes visant l'indépendance économique par la création d'une petite entreprise.

- La Muse à Lausanne a été soutenue par Lausanne Région durant deux ans. Une nouvelle association « Work'N' Share », entièrement autofinancée, a été créée le 1^{er} avril 2015. Le projet s'est achevé sur un bilan positif et le soutien de Lausanne Région à « La Muse » a pris fin en mars 2015.

Prix entreprendre Lausanne Région (PERL)

Depuis 2003, **plus de 56 projets pour un montant total de Fr. 1'260'000.-** ont récompensé des entreprises actives aussi bien dans des domaines traditionnels que dans la high-tech. Pour les communes membres de Lausanne Région, c'est l'opportunité de souligner l'intérêt que les collectivités publiques portent à l'encouragement de l'entrepreneuriat et au développement économique régional.

13^e cérémonie de remise des prix PERL

Le 7 mai 2015, plus de 450 invités ont assisté à la cérémonie qui a été retransmise en direct sur la chaîne de télévision régionale La Télé. Sept entreprises nominées, désignées parmi **47 candidatures**, ont été découvertes par le public et les téléspectateurs. **Les 5 entreprises primées se sont partagées un montant total de Fr. 100'000.-** dans des secteurs d'activités aussi diversifiés que les sciences de la vie, les technologies médicales, la robotique ou le service à la personne tel que le pressing ou une application haut de gamme pour apprendre la musique classique.

- 1^{er} prix à KB Medical SA.
- 2^e prix à Flyability SA.
- 3^e prix à Nanolive SA.
- Prix micro-Entreprise à On My Way SA.
- Prix « Coup de cœur du Jury » à Tombooks Sàrl, Pully.

En été 2015, diverses réflexions ont été menées sur le processus d'attribution des prix aux lauréats, notamment leur participation à la remise des prix, le traitement des non-lauréats et la dotation des prix. Les modifications adoptées seront appliquées dès l'édition 2016. L'appel à candidatures de l'édition 2016, démarré en oc-

tobre 2015, a été fortement soutenu par l'ensemble des partenaires privés et publics du prix. Le scénario de la remise des prix PERL 2016 subira des adaptations non négligeables afin de garder son attractivité.

Préavis de Lausanne Région dans le cadre de la LADE

En tant qu'association régionale, Lausanne Région préavise les demandes de subvention provenant des communes, schémas directeurs ou d'autres porteurs de projets (public/privé) selon la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). En 2015, **13 préavis ont été acceptés** par le Service de la promotion économique et du commerce cantonal (SPECo). **1 projet a reçu une aide à fonds perdu**, conformément à l'art. 14 de la LADE. Cet article vise à renforcer l'image du Canton dans un secteur prioritaire de la Politique d'appui au développement économique (PADE) et celui de l'industrie des produits haut de gamme, en l'occurrence l'horlogerie. Il s'agit de l'exposition « L'éloge de l'heure – Six siècles d'affichage de l'heure » qui s'est déroulée de mai à septembre 2015 au MUDAC et de l'itinérance de l'exposition à travers le monde planifiée pour 2016-2019 (budget total Fr. 670'000.-, soutien accordé Fr. 100'000.-).

L'appui spécifique aux différents porteurs de projets régionaux requiert un travail de fond, une collaboration et un suivi étroits avec le demandeur. Parfois, plusieurs séances et échanges de correspondance sont nécessaires afin de pouvoir établir le préavis final correspondant aux attentes de l'instance de décision (le SPECo). Il est à relever que Lausanne Région a toujours été appuyée efficacement par l'ensemble des collaborateurs du SPECo. Tous travaillent dans une démarche constructive à l'élaboration des projets.

Selon la LADE, Lausanne Région est officiellement reconnue comme organisme de promotion économique participant aux objectifs de promotion fixés par la LADE (art. 12 et 13), entrée en vigueur en 2008. A ce titre, l'association bénéficie, dans le cadre d'une convention passée avec le Canton de Vaud depuis 2012, d'une subvention annuelle de Fr. 91'000.-.

CODEV : une plateforme de contact et de coordination

Le Canton de Vaud est représenté au niveau régional par 10 associations, dont Lausanne Région.

Hormis les deux séances plénières, les travaux sont effectués au sein de deux plateformes. L'une est consacrée au développement régional et territorial, l'autre au développement économique.

En 2015, plusieurs thématiques ont été traitées dans cette dernière plateforme :

- Création de modules de formation continue pour l'ensemble des collaborateurs des régions. Les 2 premiers modules « Création d'entreprises – Modèle et plan d'affaires » et « Fiscalité et protection de l'innovation » ont pu être organisés durant le deuxième semestre 2015. Pour l'exercice 2016, d'autres modules sont en voie d'élaboration.
- Définition d'un *reporting* commun sur l'activité « Guichet d'entreprises ». L'année 2015 a été une phase test, où l'ensemble des régions a travaillé à la mise en place d'un outil de *reporting* à l'intention du SPECo. Ce dernier sera dorénavant informé en détail du travail de terrain effectué par les organismes régionaux afin de soutenir les différents porteurs de projets.
- Définition d'une stratégie CODEV.
- Adaptation du site internet.

Réseautage, collaborations et activités de représentation

Durant l'exercice 2015, les occasions n'ont pas manqué pour élargir et consolider le réseau des relations et contacts qu'entretient le Département « Promotion économique » avec les différents acteurs, partenaires et instances publiques et privées du monde de l'économie locale, régionale et suprarégionale.

Les nombreux forums, conférences, réunions, ateliers et manifestations organisés par le SPECo, IMD, EPFL, Innovaud, le DEV, la CVCI, le Centre patronal, ERL, ainsi que les soirées des entreprises des communes membres de Lausanne Région ont permis de nouer d'importants contacts.

ADOLESCENTS

La Commission « Formation et emploi des jeunes »

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée « Affaires régionales de Lausanne Région », la Commission « Formation et emploi des jeunes (FEJ) » est coprésidée par Mme Michèle Gay-Vallotton, Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne, et Mme Germaine Müller, Municipale à Bussigny.

En 2015, la commission a traité divers dossiers et a travaillé activement pour faciliter l'accès des jeunes à une formation, notamment professionnelle. Elle a aussi étudié les dossiers transmis par les institutions subventionnées et a proposé de poursuivre le versement des subventions pour toute la législature 2016-2021.

Journée de réflexion « Ecole, famille, société : quels liens ? »

Le 18 novembre 2015 à Cheseaux-sur-Lausanne, Lausanne Région a organisé une journée de réflexion pour étudier les liens à resserrer entre les différents partenaires de l'école obligatoire. Le professeur Georges Felouzis a ouvert cette journée par une intéressante conférence à propos des inégalités scolaires. Ensuite, les 120 participants se sont répartis dans 5 ateliers à thèmes : conseil d'établissement, migrants, devoirs surveillés, économie, et implication des jeunes dans des projets collectifs. Ces ateliers ont donné l'occasion au large public présent (professionnels, parents d'élèves et politiques) de prendre conscience de l'importance du lien entre les partenaires, et de découvrir quelques outils visant à renforcer ce lien.

Salon des métiers à Beaulieu, Lausanne

Un groupe de travail a évalué l'intérêt pour Lausanne Région de participer activement et de présenter un stand dans le cadre du Salon des métiers. L'évaluation a surtout porté sur la pertinence de la présence d'un stand, ainsi que sur son dimensionnement futur. Il a été décidé de poursuivre l'activité, avec un stand redimensionné, en passant un message politique fort sur l'implication des communes en faveur des jeunes en recherche d'une

formation professionnelle. Le prochain Salon aura lieu du 29 novembre au 4 décembre 2016.

Espace des inventions

L'Espace des inventions est un lieu d'éveil à la science et à la technique pour les enfants et les familles. A son programme : des expositions interactives et ludiques, des ateliers pour les enfants et les adultes, ainsi que bien d'autres animations particulières. La principale vocation de l'Espace des inventions est de susciter la curiosité. Lausanne Région continuera à soutenir cet intéressant espace d'éveil durant toute la législature 2016-2021.

AppApp

La prestation d'appuis scolaires aux apprentis, financée par les associations régionales, est disponible depuis 2013 sur pratiquement tout le territoire vaudois.

Durant l'année scolaire 2014-2015, Lausanne Région a subventionné 65 groupes, permettant à 263 apprentis d'améliorer leurs résultats scolaires. Durant le premier semestre de l'année scolaire 2015-2016, Lausanne Région a soutenu 54 groupes (contre 41 l'année précédente) donnant ainsi la possibilité à 214 apprentis (156 apprentis l'année précédente) de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Comme prévu par le programme de législature de Lausanne Région, les communes souhaitaient ouvrir 90 cours sur l'année scolaire 2015-2016. Pour atteindre cet objectif, le Département « Affaires régionales » de Lausanne Région a contacté toutes les entreprises formatrices de la région lausannoise en leur présentant cette prestation par le biais d'un prospectus promotionnel.

Ces appuis sont gérés par le Groupe pour l'apprentissage (GPA). Ce groupe est composé de représentants de la Fédération patronale vaudoise, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE). Les apprentis peuvent s'inscrire à AppApp directement sur le site www.formation-apprentis.ch

Adospro.ch

L'association Ados Pro cible les jeunes de la région lausannoise, entre 13 et 25 ans, dans le but de leur offrir un accompagnement professionnel entièrement gratuit et personnalisé. Ses services se distinguent tout d'abord par un coaching (CV, lettre de motivation, bilan des compétences, etc.) mené par des professionnels. Ados Pro a également pour but, dans un deuxième temps, de proposer des jobs temporaires afin de permettre aux jeunes d'effectuer leurs premières expériences professionnelles sous encadrement (suivi régulier avec l'employeur et le jeune).

Réciproquement, l'association est également une interface pour les employeurs (communes, entreprises, artisans et particuliers) qui cherchent des jeunes pouvant entreprendre de petits mandats. Ados Pro n'est donc pas uniquement un pourvoyeur de jobs temporaires comme son association sœur Ados Job, mais effectue un suivi ciblé du jeune dans sa trajectoire professionnelle. L'association a accompagné plus de 110 jeunes en 2015. Lausanne Région continuera à soutenir financièrement ce projet durant toute la législature 2016-2021.

Devoirs surveillés

Une étude lausannoise sur les jeunes sans solution à la fin de leur scolarité obligatoire révèle que les devoirs surveillés peuvent être d'un grand secours aux élèves en difficulté, pour autant que l'encadrant réponde aux demandes et apporte aux élèves un vrai appui scolaire. La Commission « Formation et emploi des jeunes » a réalisé un « état des lieux en matière de devoirs surveillés » sur les 29 communes membres. Cette thématique a été reprise lors de la journée de réflexion du 18 novembre 2015. Le rapport final, en phase d'élaboration, sera remis aux Municipalités courant 2016.

Marché de l'apprentissage

Dans l'objectif de proposer des solutions formatives aux jeunes, la commission a envisagé de mettre sur pied un Marché de l'apprentissage qui, en fin d'année scolaire, mettrait des employeurs en contact avec des jeunes en recherche

d'apprentissage. En parallèle à cette réflexion, la Nuit de l'apprentissage a été mise sur pied et a rencontré un vif succès.

En collaboration avec nos partenaires, la Ville de Lausanne, la CVCI et le Département cantonal de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), il a été décidé de ne pas poursuivre ce projet, car la recherche de synergies avec des employeurs potentiels n'a pas porté les fruits escomptés.

Le projet Liff

Les jeunes élèves du niveau secondaire, dès la 9^e année HarmoS, qui rencontrent certaines difficultés (résultats scolaires, motivation, etc.) peuvent faire appel aux stages LIFT. Ces derniers facilitent une insertion dans le milieu professionnel grâce aux places de travail hebdomadaires, quelques heures par semaine, dans une entreprise de la région. Le projet LIFT a poursuivi sa phase pilote dans quelques établissements scolaires en Ville de Lausanne. Lausanne Région accompagne ce projet pour en assurer la promotion auprès des établissements scolaires.

En 2015, Lausanne Région a créé, sous forme de projet pilote jusqu'à fin 2015, le poste de coordinateur LIFT pour la région lausannoise qui a pour objectifs :

- le démarchage d'entreprises et d'institutions en vue d'un partenariat pour l'accueil d'écoliers dans le cadre du projet LIFT ;
- la mise en place des procédures et règles selon usages du projet LIFT, rappel des tâches et outils disponibles ;
- une coordination entre les partenaires : établissements scolaires, entreprises et stagiaires.

Ce poste de coordinateur est occupé avec succès par un bénévole défrayé par Lausanne Région. A ce jour, ses recherches ont porté leurs fruits, puisque 5 entreprises et 2 établissements scolaires ont désiré participer à ce projet. En outre, les communes, ayant aussi une vocation d'entreprises formatrices, peuvent s'adresser à Lausanne Région pour prendre des « jeunes LIFT » en stage dans l'un de leurs services, à l'instar de Pully et Ecublens.

DEPENDANCES & PREVENTION

La Commission « Dépendances et prévention »

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée « Affaires régionales » de Lausanne Région, la Commission « Dépendances et prévention » est présidée par Mme Pascale Manzini, Municipale à Ecublens.

En 2015, Lausanne Région a subventionné les associations suivantes :

- Rel'ier.
- Rel'aids.
- Fleur de Pavé.
- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Lausanne.
- Bethraïm.

La commission a étudié toutes les demandes de subventions transmises par ces institutions. Il a été proposé de maintenir le soutien de Lausanne Région pour la législature 2016-2021 par des montants identiques.

Journée de réflexion « Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? »

Lausanne Région a organisé, le 27 mai 2015, au Gymnase Auguste Piccard à Lausanne, la journée de réflexion sur le thème de la politique des 4 piliers de la Confédération, appliquée à l'échelle des communes. De nombreux politiques, professionnels, représentants du monde associatif, policiers, etc. ont assisté à cette intéressante journée qui proposait notamment un message vidéo de Ruth Dreifuss, 2 conférences et 8 ateliers sur chacun des 4 piliers que sont : la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. Les multiples débats engagés à cette occasion ont été nourris et ont permis de comprendre l'importance de renforcer la collaboration entre les différents partenaires.

Brochure de prévention à l'attention des parents d'adolescents

Une brochure de prévention à l'attention des parents d'adolescents, intitulée « Etre parent d'un adolescent » a été réalisée par Lausanne Région pour la population locale, mais aussi migrante. Publiée en

2014, traduite en 10 langues et imprimée à 30'000 exemplaires, la brochure a recueilli un très vif succès. La version française est déjà épuisée. Avant de procéder à sa réédition, la Commission « Dépendances et prévention » de Lausanne Région a souhaité compléter les textes en y ajoutant un chapitre sur l'homophobie (rédigé par VoGay) et le choix de vie entre le pays d'origine et celui d'accueil. Cette nouvelle édition en français sera imprimée en 2016. L'intérêt que les parents ont porté à cette brochure prouve que l'outil mis à disposition de la population a su répondre aux préoccupations actuelles.

Soutien à la parentalité

L'étude « Femmes en marge », financée par Lausanne Région, avait, en 2011, émis plusieurs recommandations à l'attention des élus et des professionnels. L'une des recommandations faisait part d'un besoin des femmes en marge de recevoir un soutien à la parentalité, soit d'être reconnues comme mères. Par conséquent, la Fondation du Relais a mandaté une recherche « action communautaire » qui s'est tenue avec une professeure universitaire et les mamans concernées. Cette étude est financée par Lausanne Région, le Service de protection de la jeunesse (SPJ), le Service de santé publique (SSP), ainsi que l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Le rapport de cette intéressante étude sera publié au printemps 2016.

Travail social de proximité

Grâce à son expérience liée à la plateforme vaudoise des travailleurs sociaux de proximité (TSP), ainsi que par l'organisation des « états généraux du travail social de proximité », Rel'ier dispose d'une vue d'ensemble des différents postes de TSP existants, dans leurs similitudes et leurs particularités. Etant souvent sollicité par les communes, il est apparu difficile pour Rel'ier de donner des réponses convenant à toutes les communes. Lausanne Région a décidé de lui confier la réalisation d'une recherche visant à élaborer un outil d'aide à la décision à l'intention des communes, qui démarrera en 2016. Cet outil devra être flexible et simple à utiliser. Il permettra aux responsables communaux d'analyser

leurs besoins en rapport au contexte de leur commune (tout en profitant de l'expérience acquise ailleurs), pour prendre des décisions adaptées en matière de travail social de proximité.

Fonds de prévention

En 2015, Lausanne Région a financé, via son Fonds de prévention, les actions suivantes :

- Organisation d'un spectacle de danse réalisé par des jeunes de Bussigny.
- Organisation de différentes actions de prévention de J-Ouest (groupe de coordination jeunesse de l'Ouest lausannois), dans le cadre de la semaine nationale alcool.
- Organisation par Rel'ier des états généraux du travail social de proximité, septembre 2015 à Renens.
- Semaine d'actions contre l'homophobie, novembre 2015 à Renens.
- Réalisation d'un clip traitant des abus sexuels sur des jeunes filles alcoolisées. Ce projet est porté par la Police de Lausanne.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives. Toutes les communes membres de Lausanne Région peuvent faire appel à ce Fonds lors de la mise sur pied de projets contenant des messages de prévention.

SPORTS

La Commission « Activités sportives »

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée aux « Affaires régionales » de Lausanne Région, et Mme Patricia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région pour le projet de Malley, la Commission « Activités sportives », est présidée par M. Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Comme chaque année, l'association calcule la répartition du déficit d'exploitation

du CIGM pour chacune des 26 communes membres, hors les 3 communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly). Un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation est transmis aux communes concernées qui décident de participer, sur une base volontaire, au financement. En 2015, 20 communes membres de Lausanne Région ont accepté de participer au déficit d'exploitation 2014-2015 du CIGM, pour un montant total de plus de Fr. 463'000.-.

Nouveau Centre sportif de Malley

Durant toute l'année 2015, Lausanne Région a été très impliquée dans le projet. A fin février 2015, l'association a tenu son engagement en transmettant aux communes le projet de **préavis intercommunal** pour leur participation aux charges de fonctionnement du nouveau centre sportif.

Les 2 soirées d'information des 10 et 12 février 2015, organisées par Lausanne Région, ont réuni plus de 800 personnes. Afin de soutenir le projet, les sportifs d'élite, les sociétés sportives régionales, les Conseillers d'Etat et les Syndics des Communes de Lausanne, Prilly et Renens se sont largement impliqués dans ces deux événements. Divers témoignages et informations sur le projet ont été mis en images au travers de **deux films réalisés** pour l'occasion (disponibles sur notre site Internet).

Le vote des communes

D'avril à juin 2015, 26 communes membres de Lausanne Région ont accepté le préavis intercommunal : elles participeront aux charges annuelles de fonctionnement du nouveau complexe sportif.

L'enthousiasme pour le nouveau Centre sportif a été une fois encore ravivé lorsque le grand public a découvert les images de synthèse du projet, transmises par le bureau d'architectes « Pont12 ».

Ce magnifique engouement s'est renforcé en juillet, lorsque **les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ) ont été attribués à Lausanne** ! Le défi sera donc de terminer la construction des patinoires à temps pour accueillir cette grande manifestation.

Lausanne Région informera les Municipalités et leurs Conseils respectifs sur l'avancement du dossier. Un premier exercice a déjà eu lieu lors de la réédition du **« Journal d'information du Centre sportif de Malley n° 2 »**, transmis à tous les Conseillers communaux et généraux des communes membres. A l'occasion du Dimanche sportif, les élus des communes ont été remerciés personnellement pour leur vote de soutien au projet.

Dimanche sportif

La 4^e édition de Dimanche sportif a eu lieu le 4 octobre sur un seul site : le Centre sportif de Malley ! En 2015, les sports de glace et d'eau ont été à l'honneur, accompagnés de tout un éventail de disciplines sportives. Cette magnifique journée, organisée par notre collaboratrice Mme Fabienne Saugy, a permis à une quinzaine de sociétés sportives de présenter leurs activités. Les familles de la région ont pu assister aux démonstrations et prendre part aux diverses activités, gratuitement, sous l'encadrement des professionnels qui ont participé bénévolement à la manifestation.

Patinages artistique et synchronisé, patinage en fauteuil roulant, hockey sur glace, broomball, jeux sur glace, natation synchronisée, plongée, escrime, tennis de table, roller, gymnastique ou encore slackline, un programme haut en couleurs pour le public venu en nombre à Malley. **Plus de 4'000 personnes ont participé à la journée** ! Par ailleurs, lors de la partie officielle, les membres des Municipalités ont pu assister à la présentation du projet lauréat du nouveau Centre sportif de Malley, attribué au bureau d'architectes « Pont 12 ».

Subventions des communes pour les sportifs juniors

La commission s'est intéressée aux subventions communales versées aux sportifs juniors et aux clubs formateurs. Dans cet objectif, en 2014, elle a adressé un questionnaire à toutes ses communes membres.

Au vu des résultats très disparates, la Commission « Activités sportives » a décidé de ne pas réaliser de rapport sur les diffé-

rentes manières de subventionner, mais continuera à y rester attentive.

LE FINANCEMENT DE LAUSANNE REGION

La préparation des budgets est sous la responsabilité des Chefs de projets des départements. La comptabilité de l'association, incluant les comptes de AppApp et du Fonds Capital Développement, est assurée par le Département des « Affaires régionales » et auditée annuellement par un réviseur externe. **Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination**, sur préavis des commissions. Pour 2015, le fonctionnement de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de Fr. 7.35 par habitant. Il est à noter que la cotisation pour le fonctionnement et les études du PALM a été abaissée en rapport au budget adopté en assemblée générale.

CONCLUSION

Comme vous l'aurez constaté, l'année 2015 a été riche et les dossiers nécessitant une intervention intercommunale nombreux. L'année 2016 s'annonce tout aussi prolifique.

Début 2016, une migration complète du site **www.lausanneregion.ch** sera nécessaire. La société de développement web ayant cessé ses activités, elle laisse Lausanne Région sans support logistique. Seul point positif, le nouveau site sera mieux adapté aux nouvelles technologies mobiles, smartphones et tablettes.

Lausanne Région poursuivra la communication sur l'avancement du nouveau Centre sportif de Malley auprès des communes.

Au moment de finaliser ce rapport, l'organisation de la 14^e édition du Prix PERL 2016, qui se tiendra au Centre des Congrès de Beaulieu le 11 mai prochain, a déjà débuté. D'autres réflexions seront poursuivies en 2016, notamment la révision de la stratégie régionale 2016-2019 ou l'avenir du Fonds Capital Développement.

Le dernier semestre de la législature verra la parution de deux études : l'une sur « Le

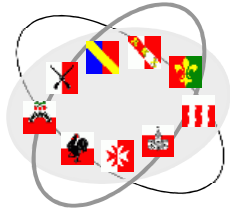
soutien à la parentalité » et l'autre « Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité dans une commune ».

Dans le courant de l'automne 2016 aura lieu une Conférence d'agglomération élargie aux Conseillers communaux des communes du PALM. Cette séance d'information sera présentée dans le cadre de la consultation publique du PALM 2016. Lausanne Région y participera activement en collaboration avec Région Morges et la cellule technique du PALM.

En 2016, Lausanne Région continuera à œuvrer pour sa région, dans le respect de l'intérêt public, en proposant des réflexions et en concrétisant les projets selon les objectifs fixés par ses communes membres.



Inspection intercommunale des chantiers (IIC)



Préambule

L'activité de la construction se porte très bien. L'année 2015 enregistre un record de chantiers visités et un record de grues installées sur notre territoire intercommunal.

Pour près d'un quart des visites de chantier effectuées, des infractions à la sécurité du public sont relevées, alors que pour plus d'un tiers d'entre elles, des situations dangereuses pour les travailleurs sont constatées.

C'est dans ce contexte que la SUVA a décidé de dénoncer, pour la fin 2015, le contrat par lequel les compétences en matière de prévention des accidents professionnels nous sont déléguées.

La décision de la SUVA est regrettable pour les travailleurs et pour la perte d'efficacité dans nos interventions.

Notre volume de travail ne va pas changer pour autant, ni fondamentalement sa nature, d'ailleurs.

Nous sommes en effet tenus, par le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac), dans le cadre de notre activité de protection du public, d'aviser la SUVA en cas de danger imminent menaçant les travailleurs ou de violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité. Il y est également précisé que nous devons auparavant inviter les intervenants en question à prendre les mesures utiles à faire cesser la menace. A partir de 2016, la suite de la procédure sera traitée par la SUVA, alors que nous garderons un œil attentif sur le suivi de la bonne application des mesures ordonnées.

ACTIVITE (RAPPEL)

Sécurité du public

Organe de contrôle :

La prévention des accidents dus aux chantiers est régie par le Règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac). Son application incombe aux Municipalités. Selon l'article 29 Rpac, les Municipalités peuvent confier le contrôle soit à un organe communal de la police des constructions disposant du personnel possédant les compétences nécessaires, soit à un office intercommunal remplissant les mêmes conditions, soit enfin à un tiers disposant des compétences nécessaires.

Dans notre cas, les Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix ont chargé notre service d'assumer cette tâche.

But et personnes concernées :

Le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers tend à prévenir toute menace et atteinte à l'intégrité physique et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité. Il est applicable à toute personne qui exécute pour son compte ou pour le compte d'autrui des travaux de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, ainsi qu'aux personnes employées sur de tels chantiers.

Ouverture de chantiers, montage de grues et d'échafaudages :

Conformément à l'article 5 Rpac, notre organe de contrôle doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, de l'ouverture de chantiers ou du commencement de travaux. L'obligation d'annoncer incombe à l'entrepreneur ou au maître de l'ouvrage, respectivement à son mandataire. Elle est distincte de l'obligation du maître de l'ouvrage d'aviser la Municipalité et l'ECA du commencement et de l'achèvement de tous travaux faisant l'objet d'un permis de construire. Toujours selon le même article, notre service doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, du

montage de grues et d'échafaudages. Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable.



Contrôle des chantiers :

Selon l'article 29 Rpac, notre service a le droit de faire inspecter en tout temps les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Il peut exiger qu'un plan d'organisation de chantier lui soit soumis, notamment avant le montage d'une grue ou d'un échafaudage au-dessus ou à partir du domaine accessible au public. Notre organe de contrôle peut ordonner les mesures qui lui paraissent nécessaires pour la sécurité publique (art. 30 Rpac). Il peut ordonner la suspension immédiate des travaux lorsqu'il constate que la sécurité des voisins ou du public est compromise ou menacée de l'être.

Sécurité des travailleurs

Selon l'article 31 Rpac, lorsque les organes de contrôle constatent, dans le cadre de leurs contrôles, des dangers imminents menaçant les travailleurs d'un chantier ou une violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité, ils les inviteront à prendre immédiatement les mesures utiles pour faire cesser la menace, même en l'absence de risques pour les tiers, et ils aviseront aussitôt la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), qui pourra ordonner les mesures qui s'imposent. Concernant notre région, par

mandat de la SUVA, et pour la dernière année en 2015, notre organe avait la compétence d'ordonner directement les mesures qui s'imposent aux entreprises concernées.

CHANTIERS VISITES

154 chantiers de rénovation de façades ou de toitures de bâtiments commerciaux, d'habitation et autres, nécessitant notamment l'installation d'échafaudages, ont été visités durant l'année 2015.

306 chantiers de démolition, agrandissement, transformation, ainsi que de construction de villas, immeubles d'habitation, immeubles industriels et autres ouvrages ont également été visités durant l'année écoulée. En voici quelques-uns :

Travaux terminés durant l'année 2015 à Ecublens

- Démolition d'un bâtiment au ch. de la Forêt.
- Démolition d'un bâtiment à la rte Cantonale (EPFL).
- Transformation et agrandissement des serres à la rte de la Sorge (UNIL).
- Transformation d'un immeuble à l'av. d'Epenex.
- Transformation d'une villa au ch. de l'Ormet.
- Transformation et agrandissement d'une villa au ch. de Floréal.
- Construction d'un immeuble d'habitation au ch. de la Cocarde (1 grue).
- Construction d'un bâtiment à la rte des Noyerettes à l'EPFL (2 grues).

Travaux encore en cours au 31 décembre 2015 à Ecublens

- Transformation d'une centrale d'enrobage au ch. des Trois-Ponts (1 grue).
- Construction de trois pavillons à l'allée de Savoie à l'EPFL (2 grues).
- Transformation d'une villa au ch. de l'Ormet.
- Construction d'une villa au ch. de la Colline (1 grue).
- Construction d'une villa mitoyenne au ch. du Bochet.

- Construction d'une villa au ch. de la Plantaz.
- Construction de deux villas jumelles au ch. de la Dôle (1 grue).
- Construction d'un immeuble d'habitation au ch. de la Forêt (1 grue).
- Construction de trois immeubles d'habitation au ch. du Danube (1 grue).



COMMENTAIRES

Chantiers visités

Pour rappel, un dossier est ouvert pour chaque chantier, qu'il soit en cours de travaux ou qu'il soit en projet (autorisation délivrée). Les permis de construire, dont nous recevons un double par l'intermédiaire des services communaux, ne font toutefois pas tous l'objet d'une ouverture de dossier, s'agissant notamment d'ouvrages dont la réalisation s'effectue dans des délais très courts ou ne nécessite que peu de moyens, ou encore qui n'occasionne aucun risque particulier ou autre nuisance pour le voisinage et les travailleurs.

Le nombre de dossiers ainsi ouverts correspond, dans la statistique, au nombre de chantiers traités. Il n'est pas identique au nombre de chantiers dont les travaux sont en cours qui, lui, correspond au nombre de chantiers visités et représente très concrètement la situation sur le terrain.

460 ouvrages en travaux ont été visités en 2015, ce qui constitue un record pour notre secteur. Il n'est certes supérieur à l'ancien record – qui date de l'année d'avant – que de deux chantiers seulement, ce qui montre toutefois que l'activité reste très forte dans le district de l'Ouest lausannois. Le nombre de chantiers

traités s'élève quant à lui à 582, soit 6 de moins que l'année précédente. Pour la suite, toujours rien ne semble pouvoir ralentir dans l'immédiat l'importante activité de la construction, tant la réserve de permis de construire est grande et tant les projets sont nombreux. A la fin du mois de décembre, 122 permis délivrés sont en attente d'une concrétisation.

Pour une première, avec 82 ouvrages en travaux (+5 par rapport à 2014), c'est St-Sulpice qui détient le plus grand nombre de chantiers visités en 2015. Pour cette commune, ce chiffre est en constante augmentation depuis 2008. Renens arrive juste derrière avec 81 chantiers visités (-4 par rapport à 2014). Viennent ensuite les Communes d'Ecublens avec 56 chantiers visités (-7), Bussigny : 54 (+2), Prilly : 53 (-7), Crissier : 46 (-9), Chavannes-près-Renens : 33 (+5), Villars-Ste-Croix : 30 (+8) et Jouxkens-Mézery : 25 (+9).

Ces chiffres révèlent une tendance à un léger tassement de l'activité dans les communes les plus peuplées (-5 % à Renens, -11 % à Ecublens, -12 % à Prilly, -16 % à Crissier), alors que dans les trois communes les moins peuplées, la tendance est inverse (+6 % à St-Sulpice, +36 % à Villars-Ste-Croix et +56 % à Jouxkens-Mézery).

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, on constate que le nombre total de constructions nouvelles est en augmentation par rapport à 2014 (+24, +5 %) et 2013 (+31, +20 %). Cette augmentation concerne plus précisément les immeubles d'habitation (+29, +36 % par rapport à 2014 et +54, +96 % par rapport à 2013), alors que la construction de villas est en baisse (-8, -23 % par rapport à 2014 et -16, -37 % par rapport à 2013). Les travaux effectués sur des bâtiments existants (réfections, transformations, etc.) sont quant à eux en légère baisse par rapport à 2014 (-22, -7 %).

Visites de chantiers

2015, année chargée en activité avec notamment 1'052 visites effectuées.

Pour près d'un quart de ces visites, des infractions à la sécurité du public ont été relevées. En tête des manquements, la fermeture parfois aléatoire des chantiers,

inexistante par endroit ou peu efficace. Viennent ensuite les défauts liés aux échafaudages, avec le manque de protections spécifiques pour les piétons (filet, auvent, tunnel, etc.). Puis, en vrac, suivent notamment les problèmes liés au cheminement du public, à la souillure de la chaussée, à la poussière et à la protection de l'environnement en général, ainsi qu'aux grues.

Pour plus d'un tiers des visites effectuées, des situations dangereuses pour les travailleurs ont été constatées. Dans la plupart des cas, l'activité a été stoppée le temps de remettre la situation en état conforme aux normes de sécurité, alors que dans 45 cas, l'activité a dû être arrêtée de manière plus durable, le temps de repenser le concept général du travail à accomplir. En tête des infractions, des manquements liés aux échafaudages avec l'absence d'éléments de sécurité. Juste derrière, les dangers liés aux risques de chutes par l'absence de toutes mesures de protection autres que la mise en place d'un échafaudage : chute d'une toiture, d'un bord de dalle, d'un haut de talus, ou chute dans un trou, une cage d'escalier, une cage d'ascenseur, etc.

Il faut rappeler qu'au-delà des chiffres sur les visites de chantiers effectuées, le travail de l'Inspection des chantiers se veut préventif. Il comprend aussi la tenue de nombreuses réunions avec les différents intervenants, avant le début du chantier pour l'étude, notamment, du plan général d'installation avec son impact sur le voisinage, et durant toute la période des travaux. Il comprend également diverses rencontres avec les préventeurs de la SUVA, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, et celles avec les collègues des autres régions de Suisse romande. Les inspecteurs sont d'ailleurs réunis notamment au sein du Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie-civil (le GRPA).

Installation de grues

64 grues fixes (camions-grues non compris) ont été installées en 2015 sur notre territoire intercommunal ; c'est 25 de plus que l'année précédente !

En comparaison avec les deux années antérieures, le constat que l'on peut dresser sur les principaux manquements liés à l'installation de ces engins est le suivant :

- En stagnation, le nombre de grues non expertisées, 4 pour l'année écoulée. En stagnation également, le mauvais réglage des charges, dont la limite supérieure n'est pas respectée dans 10 % des cas environ. En amélioration, la bonne tenue des livrets de grues, dans lesquels doivent être consignées toutes les interventions réalisées sur l'engin. En amélioration, la gestion du risque de collision entre la flèche et un obstacle, avec tout de même des problèmes sur 8 % des installations.
- En amélioration toujours, la fermeture des zones à risque de coincements qui est effectuée dans le 90 % des installations contrôlées, alors que ça l'était dans le 80 % des cas auparavant.
- En augmentation par contre, le nombre d'élingues non expertisées, ce qui correspond au tiers des cas ; c'est beaucoup !

En ce qui concerne les permis de conduire, tous les grutiers contrôlés étaient en possession du précieux sésame.

Pour rappel, les camions-grues sont exclus de cette statistique. Il s'en installe pratiquement tous les jours dans notre secteur d'activité et ne sont que rarement contrôlés. Les quelques installations qui l'ont été en 2015 montrent que la sécurité est souvent négligée. Il s'agit notamment de l'obstruction au sol du cheminement normal des piétons et autres usagers du domaine public, sans signalisation, ni protection particulière. Mais il s'agit aussi du risque mal maîtrisé de coincement entre le châssis fixe et le châssis tournant de l'engin, ainsi que du risque de collision entre la flèche de la grue et des obstacles présents à proximité.

Sécurité des travailleurs, contrat de collaboration dénoncé par la SUVA !

La convention entre la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident et les communes de l'Ouest lausannois stipulait que les compétences en matière de prévention des accidents professionnels sur les chantiers, qui incombent en prin-

cipe à la SUVA, étaient déléguées à notre service. Elle nous a permis, durant ces 28 dernières années, de pouvoir intervenir directement auprès des entreprises pour les problèmes relatifs à la sécurité des travailleurs, d'ordonner les mesures qui s'imposent en cas de danger les concernant ou d'infraction à la législation en vigueur et de suivre l'évolution des situations à risque rencontrées. Pour rappel, ce mandat ne concerne pas la sécurité du public et la prévention des accidents dus aux chantiers qui incombent aux communes et que nous continuerons à traiter comme par le passé.

Cette convention a été dénoncée par la SUVA pour le 31 décembre 2015 pour des raisons financières; c'est l'argument avancé pour justifier cette résiliation. La SUVA, qui nous versait en contrepartie une somme d'environ Fr. 30'000.- par année, n'aurait plus les moyens de continuer à le faire. De manière générale, le nombre d'accidents ayant considérablement baissé, le montant des primes de l'assurance accidents a pu être réduit. Parallèlement, le supplément de prime attribué à la prévention des accidents a diminué de plusieurs millions de francs durant ces dernières années et cette réduction a un impact direct sur les ressources dont dispose le Département de la protection de la santé de la SUVA et dont dépend notamment l'activité de contrôle des chantiers.

Cette décision est regrettable pour les travailleurs. Si la SUVA nous retire la délégation de compétence en matière de prévention des accidents professionnels pour des raisons financières, comment aurait-elle les moyens d'assurer à l'avenir ce supplément de tâche? Nous nous permettons dès lors de douter qu'elle puisse continuer à effectuer le travail qui a été accompli jusqu'à présent dans notre secteur, notamment par une présence quotidienne sur les chantiers.

Cette décision entraîne également une perte d'efficacité dans nos interventions. Jusqu'au 31 décembre 2015, seul un service s'occupait de la sécurité du public et de celle des travailleurs dans notre région et traitait auprès des intervenants concernés des deux sujets. Dorénavant, deux organes distincts seront nécessaires sur les chantiers, l'un pour le public, l'autre pour

les travailleurs. Chaque procédure sera plus lourde, plus longue, moins efficace.

Il n'y aura pas d'incidence sur notre volume de travail. Comme nous l'avons fait durant toutes ces années, nous devons continuer dans le futur à intervenir auprès des entreprises en cas de danger imminent pour les travailleurs ou de violation manifeste des prescriptions relatives à leur sécurité. Le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac) est clair à ce sujet, seule la définition exacte de ce qu'est un danger imminent ou une violation manifeste pourrait susciter une discussion. Ce qui va différer ensuite, c'est qu'au lieu de prendre en charge directement la situation, nous devons alors transmettre à la SUVA un rapport sur le constat effectué pour qu'elle traite la suite de la procédure. De par notre présence au quotidien sur le terrain, nous tenterons toutefois de garder un œil attentif sur le bon respect des mesures ordonnées.

A notre connaissance, la convention signée entre la SUVA et notre région a longtemps été unique dans le Canton de Vaud. Puis, dès le début de cette décennie, plusieurs contrats de collaboration ont été conclus avec d'autres régions. Le bon sens l'emportait, tant ce modèle de collaboration semble logique et profitable, autant pour les communes et la SUVA que pour les travailleurs et les entreprises. Mais pour 2016, aucun de ces contrats n'a été renouvelé, que ce soit d'ailleurs en Suisse romande ou en Suisse alémanique.

Le point fort des inspections intercommunales des chantiers est la proximité du terrain qui leur confère une bonne connaissance de celui-ci, des acteurs de la construction qui y sont actifs et surtout de l'activité des chantiers puisque, notamment, tout commencement de travaux doit leur être annoncé. Il semblerait dès lors tout à fait logique que la SUVA s'appuie sur les compétences des inspections régionales et qu'elle continue, par une aide financière notamment, à reconnaître l'efficacité du travail de prévention des accidents professionnels effectué par ces services. Faut-il en outre rappeler que dans le cadre de leur activité de prévention des accidents dus aux chantiers, les inspections intercommunales effectuent un certain nombre de contrôles jugés né-

cessaires pour la sécurité du public, et qui par là-même, le sont tout autant pour la sécurité des travailleurs ? Un échafaudage installé à proximité du domaine public, s'il est contrôlé par l'Inspection des chantiers, c'est tout bénéfique également pour les travailleurs et la SUVA.

La résiliation de ces contrats de collaboration signe un véritable retour en arrière dont les conséquences ne peuvent être que négatives sur l'évolution de la fréquence des accidents. Nous continuerons malgré tout à coopérer avec les collaborateurs de la SUVA de la manière la plus constructive possible, dans les limites du nouveau cadre imposé par cette regrettable décision.

Arrivés au terme de ce rapport, nous tenons à remercier pour leur précieuse et efficace collaboration les collaborateurs des services communaux de notre région ainsi que ceux du secteur génie-civil et bâtiment de la division sécurité au travail de la SUVA.

Pour leur confiance, nous adressons nos remerciements à nos employeurs, les Autorités communales.

*L'inspecteur
L. Rossel*



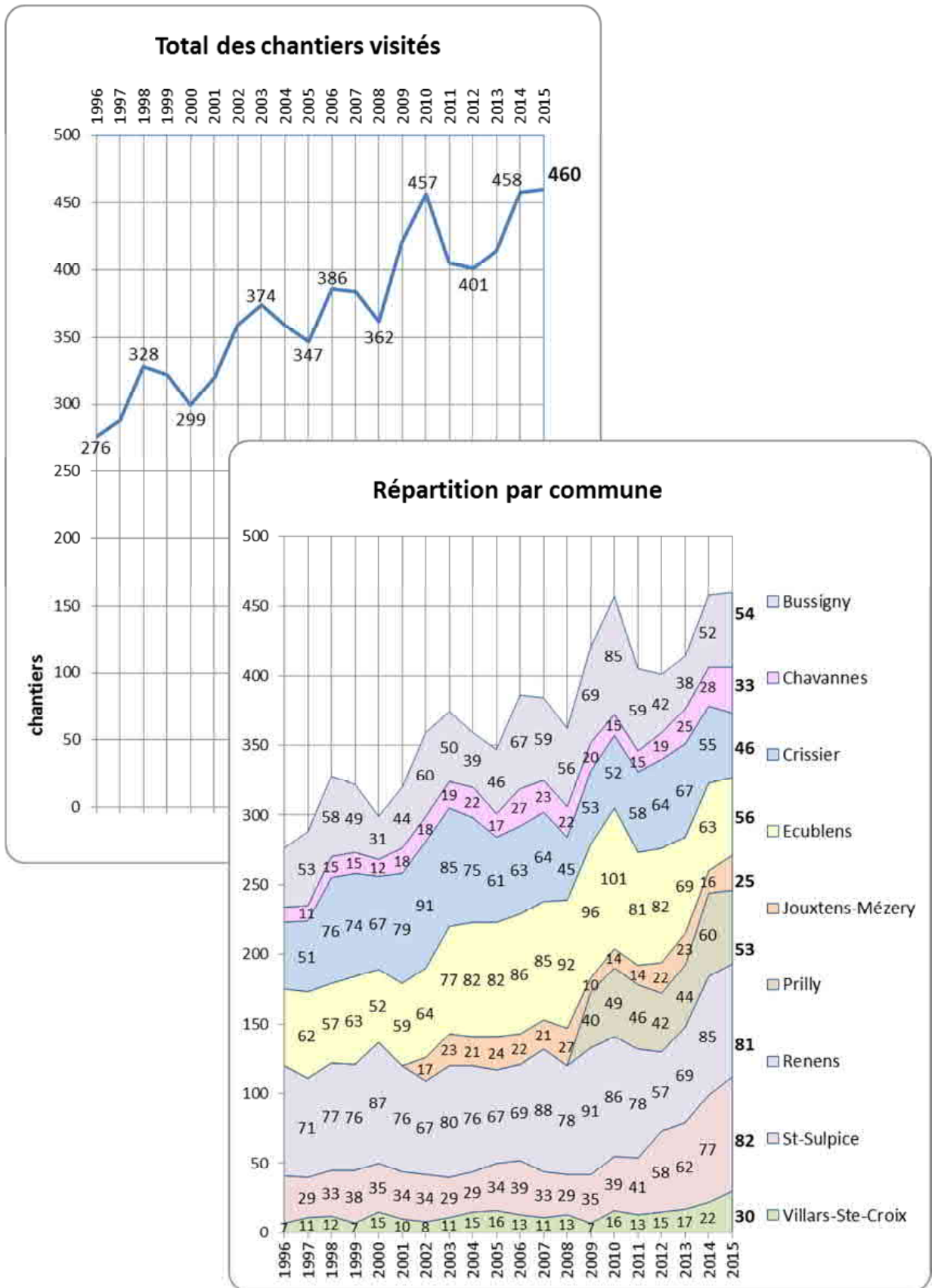
Statistique

		Chantiers							Visites / Contrôles			
		en cours au 01.01	en cours, nouveaux	visités, total	non débutés au 31.12	traités, total	terminés	en cours au 31.12	chantiers	monte-charges	grues	Total général
Bussigny	2015	18	36	54	22	76	25	29	103	-	7	110
	2014	15	37	52	33	85	34	18	101	-	2	103
Chavannes	2015	14	19	33	6	39	13	20	95	3	6	104
	2014	11	17	28	11	39	14	14	72	1	4	75
Crissier	2015	17	29	46	12	58	25	21	101	-	6	107
	2014	27	28	55	6	61	38	17	123	2	1	126
Ecublens	2015	20	36	56	15	71	30	26	119	2	7	128
	2014	30	33	63	15	78	43	20	103	2	3	108
Jouxens-Mézery	2015	9	16	25	6	31	16	9	44	-	6	50
	2014	4	12	16	10	26	7	9	50	-	2	52
Prilly	2015	26	27	53	23	76	30	23	88	1	4	93
	2014	27	33	60	15	75	34	26	105	-	2	107
Renens	2015	23	58	81	13	94	37	44	185	-	7	192
	2014	34	51	85	15	100	62	23	165	3	7	175
St-Sulpice	2015	38	44	82	23	105	40	42	229	-	14	243
	2014	39	38	77	17	94	39	38	215	-	17	232
Villars-Ste-Croix	2015	15	15	30	2	32	9	21	88	-	7	95
	2014	7	15	22	8	30	7	15	43	-	3	46
Total	2015	180	280	460	122	582	225	235	1052	6	64	1122
	2014	194	264	458	130	588	278	180	977	8	39	1024

Chantiers visités, classement par type de travaux

	Existant						Nouveau						Total	
	Rénovations		Transformations Agrandissements Surélévations		Démolitions Déconstructions		Constructions de villas		Constructions d'immeubles d'habitation		Autres constructions			%
		%		%		%		%		%		%		%
Bussigny	18	33	12	22	4	8	2	4	12	22	6	11	54	11.8
	34 / 63 %						20 / 37 %							
Chavannes	11	34	7	21	3	9	-	-	10	30	2	6	33	7.2
	21 / 64 %						12 / 36 %							
Crissier	23	50	9	20	-	-	3	6	8	18	3	6	46	10.0
	32 / 70 %						14 / 30 %							
Ecublens	23	41	12	21	2	4	5	9	6	11	8	14	56	12.2
	37 / 66 %						19 / 34 %							
Jouxens-Mézery	10	40	1	4	-	-	6	24	5	20	3	12	25	5.4
	11 / 44 %						14 / 56 %							
Prilly	17	32	17	32	4	8	1	2	7	13	7	13	53	11.5
	38 / 72 %						15 / 28 %							
Renens	30	37	21	26	7	9	1	1	12	15	10	12	81	17.6
	58 / 72 %						23 / 28 %							
St-Sulpice	20	24	11	13	3	4	8	10	35	43	5	6	82	17.8
	34 / 41 %						48 / 59 %							
Villars-Ste-Croix	2	7	6	20	-	-	1	3	15	50	6	20	30	6.5
	8 / 27 %						22 / 73 %							
Total	154	33	96	21	23	5	27	6	110	24	50	11	460	100%
	273 / 59 %						187 / 41 %							

Chantiers visités, évolution depuis 1996



Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – ROL Lausanne Ouest



Délégué d'Ecublens aux séances du Comité directeur : M. Michel Farine, Conseiller municipal, membre du Comité directeur

La version complète du rapport sera validée à l'assemblée régionale de l'ORPC le 14 juin 2016. Celui-ci pourra être consulté sur le site www.crissier.ch.

Assemblée régionale

L'assemblée régionale, dont l'effectif est de 39 membres, s'est réunie deux fois durant l'année 2015, soit :

- Le 16 juin, elle a adopté, sur proposition du Comité directeur, le rapport de gestion et les comptes 2014.
- Le 22 septembre, elle a adopté, sur proposition du Comité directeur, le budget de l'année 2016.

Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni à 3 reprises, soit les 21 avril, 18 août et 24 novembre, pour la gestion des affaires courantes de l'ORPC dans le cadre de ses attributions.

Dans le cadre des diverses séances, le comité a validé les préavis liés à la gestion 2014, aux comptes 2014, ainsi qu'au budget 2016.

L'organisation

Effectif du personnel professionnel (au 31.12.2015)

L'effectif du personnel professionnel représente 640 % d'ETP (équivalent temps plein) et concerne 8 personnes au 31 décembre 2015. Le potentiel humain des professionnels de l'ORPC sera réexaminé dans les périodes à venir et une adaptation devra être réalisée ; au vu des exigences du domaine de la conduite opérationnelle et de l'instruction, il est envisagé d'engager un chef opérations à plein temps, dont le profil de formation recherché sera axé princi-

palement sur la maîtrise de ces domaines. De plus, les 70 % aujourd'hui vacants dans le domaine « administration & technique » seront également partiellement repris par une organisation interne.

Instruction

Bilan de capacité de la FIROL (porteurs de pager)

Premier échelon d'intervention de l'ORPC, la Formation d'intervention régionale de l'Ouest lausannois (FIROL), compte 93 personnes dans ses rangs au 31 décembre 2015. Cet effectif demande un entraînement spécifique et son renouvellement est une tâche continue du commandement de l'ORPC ROL.

La diversité des spécialistes qui la composent permet une activité étendue à l'assistance de personnes en hébergement et ravitaillement, à l'engagement de moyens techniques au profit des partenaires, à la conduite et l'exploitation de moyens d'aide à la conduite (AiC) à l'attention des Autorités et la collaboration avec les services communaux.

Les contraintes professionnelles des incorporés miliciens de la FIROL influent sensiblement sur leur disponibilité au moment de l'alarme. L'aléatoire de leur entrée en service rapide se doit d'être compensé par un effectif important, garantissant ainsi une disponibilité numérique et pluridisciplinaire suffisante à l'accomplissement de missions d'envergure, tant dans l'ampleur que la durée.

Aujourd'hui encore, la FIROL est composée d'astreints volontaires provenant des différents domaines de l'ORPC et représentant une formation où la proportion de cadres (niveau officier/sous-officier est à plus de 85 %), est toujours trop largement dominante ; elle se compose de 44 officiers, 37 sous-officiers supérieurs et sous-officiers ; les appointés et soldats ne sont que 12 actuellement. Cette situation était due principalement au fait que les cadres présentaient une plus-value quant aux jours de service nécessaires à l'exercice de cette fonction.

Personnel incorporé, instruction et intervention

Au 31 décembre 2015, les contrôles de l'effectif dénombraient 703 incorporés formés, 345 en réserve et inactifs, soit une stabilité relative par rapport à l'effectif relevé une année auparavant. Malheureusement, le constat reste que depuis plusieurs années les nouveaux incorporés ne compensent pas les départs et que le contingent de base est en diminution permanente (exemples : 2014 = 40 arrivées et 77 départs et 2015 = 52 arrivées et 59 départs).

Instruction de base des cadres et spécialistes, perfectionnement

52 jeunes incorporés ont suivi l'école de formation de base au centre de compétence du SSCM à Gollion (CCPP).

49 personnes ont suivi des cours complémentaires aux centres de compétence de Gollion (VD) et d'instruction de Schwarzenburg (BE) et ont ainsi accompli 204 jours de service. Le maintien du quota des participants et jours de service de cette catégorie est aussi dû à la prise en compte des « paiements de galons », intitulés aussi stages pratiques et instaurés par le SSCM dès le 1^{er} janvier 2010.

22 personnes ont obtenu des qualifications leur donnant accès à une formation de cadre et ont été promues à un grade supérieur.

Cours de répétition, services d'entretien, engagements au profit de tiers

(Organisés par l'ORPC ROL, soit : 1'390 personnes – 3'206 jours de service)

* **Remarque** : la même personne peut être comptée plusieurs fois par le fait qu'elle a accompli des services différents et/ou participé aux phases préparatoires.

	Domaine	Effectif *	Jours de services
1	Cours de répétition standards, reprise des connaissances de base, acquisition de nouvelles connaissances, entraînement du savoir-faire,	853	1'919

	appréciation des capacités et gestion des moyens. Aide dans le domaine sanitaire lors des dix journées du don du sang sur les sites de l'EPFL et de l'UNIL.		
2	Maintien de la capacité d'intervention de la Formation d'intervention régionale.	91	376
3	Entretien du matériel et des constructions.	61	218
4	Services d'utilité collective, interventions.	385	693
Totaux		1'390	3'206

L'appui à la collectivité et aux partenaires se répartit comme suit :

- Engagement d'urgence « ATOME » du 14 mars au 1^{er} avril 2015.
- Missions de l'ORPC ROL, en appui des ORPC Lausanne-District et Gros-de-Vaud.
- Engagement d'urgence « GRANA » du 16 avril 2015.
- Engagement d'urgence « Daillens » du 25 au 30 avril 2015.
- Plan canicule 2015 :
 - Activation du plan canicule par le Conseil d'Etat et la Santé publique (médecin cantonal) pour les engagements des partenaires dans le cadre du district :
 - o Engagement 1 (2 au 8 juillet 2015) :
 - o 342 personnes visitées dans le district lors d'un premier passage.
 - o 181 dans une deuxième visite.
 - o Engagement 2 (16 au 22 juillet 2015) :
 - o 285 personnes visitées dans le district lors d'un premier passage.
 - o 144 dans une deuxième visite.
 - Soit un total de 952 visites pour la durée des deux interventions ordonnées par le Conseil d'Etat et la Santé publique du Canton de Vaud, via la Préfecture du district.
- 20 km de Lausanne, le samedi 25 avril 2015.
- Tour de Romandie, le dimanche 3 mai 2015.

- Destiny, week-end des 3 au 5 juillet 2015.
- 30^e Marchethon CF Lausanne.
- 28^e Téléthon, les 4 et 5 décembre 2015.

Structure du bataillon

D'un effectif réglementaire de 687 hommes, le bataillon est structuré selon la vision cantonale et regroupe un effectif réel de 703 astreints au 31 décembre 2015. Il comprend, entre autres, un état-major de 24 officiers dont 18 sont membres de la FIR et porteurs de pagers (l'effectif réglementaire est de 13 officiers pour l'EM), une formation d'intervention (FIR) de 73 cadres et spécialistes, une compagnie d'état-major (cp EM) de 155 incorporés, ainsi que 5 compagnies (cp Appui/Assist) représentant 420 cadres, spécialistes et soldats du contingent FAR (appui).

Malgré l'équilibre relatif des nombres constaté dans la comparaison entre les effectifs réels et réglementaires, la réalité des proportions entre cadres et soldats des sections est loin d'être idéale.

EM ORPC	13
cp EM	137
cp FIR	117
cp Appui/Assist (5 x 84)	420
Total	687

Dispositif logistique et territorial

Constructions de l'ORPC et gestion des abris publics et privés

Entretenues par le personnel professionnel et de milice, les 11 constructions de protection, un atelier/hangar, les 4 locaux annexes et les bureaux de l'administration composent l'essentiel du parc immobilier géré et utilisé par l'ORPC. Régulièrement contrôlés par les instances fédérales et cantonales, ces ouvrages sont pour la plupart en bon état et opérationnels.

17 locations de dortoirs, cuisines et réfectoires ont été comptabilisées sur toute l'année ; elles sont réparties dans les catégories suivantes : 9 du domaine privé, 8 des sociétés locales des communes de l'Ouest lausannois, ainsi que des Hautes Ecoles (UNIL/EPFL).

Les contrôles périodiques de l'entretien des abris privés se sont déroulés à raison d'une semaine de cours en mars et une autre en octobre. Au total ce sont 126 abris (5'155 places protégées) qui ont été visités ; 92 sont conformes et en ordre ; les 34 autres seront ou reconduits en 2016, ou considérés comme de pleine valeur sitôt enregistrée la réception de la facture validant les travaux de remise en état légers signifiés aux propriétaires.

Véhicules d'intervention

A ce jour, l'Organisation a une « flotte » de 7 véhicules (5 bus de transport Vito-Mercedes et 2 Puch / 8 places) et tous sont la propriété de l'ORPC; le 7^e et dernier véhicule acquis du type Vito-Mercedes (4 x 4) pour transport de personnes et traction de remorques de matériel a été commandé en août, conformément au budget 2015 ; sa préparation finale a été exécutée en décembre et la livraison programmée au 19 janvier 2016.

Dispositif d'alarme (POLYALERT) et essais de sirènes

Au 25 novembre 2015, 448 sirènes fixes du dispositif cantonal vaudois ont été migrées du système INFRANET sur POLYALERT. Les essais de sirènes sont planifiés le 3 février 2016.

Situation AGILE

Depuis février 2015, l'application des phases prévues dans le projet « AGILE » est en cours. Concrètement, le contingent du détachement cantonal s'agrandit et poursuit le développement de ses structures. Aux 6 régions de PCi déjà constituées selon le concept de la réforme, dont l'Ouest Lausannois, est venue s'adjoindre une 7^e, l'ORPC Broye-Vully (fusion des ORPC de Payerne – Moudon – Avenches). Pour la suite, et d'ici à 2018, il s'agit de permettre la mise en œuvre des trois dernières encore manquantes au projet final des 10 régions « bataillonaires » au niveau de chaque district.

◆ ◆ ◆ ◆

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge



Délégation d'Ecublens : M. Didier Lannaz, délégué municipal au groupement du triage forestier et M. Christian Maeder, délégué municipal au comité (Vice-Président du comité), Conseillers municipaux.

Composition

Bussigny – Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxens-Mézery – Mex – Pent haz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

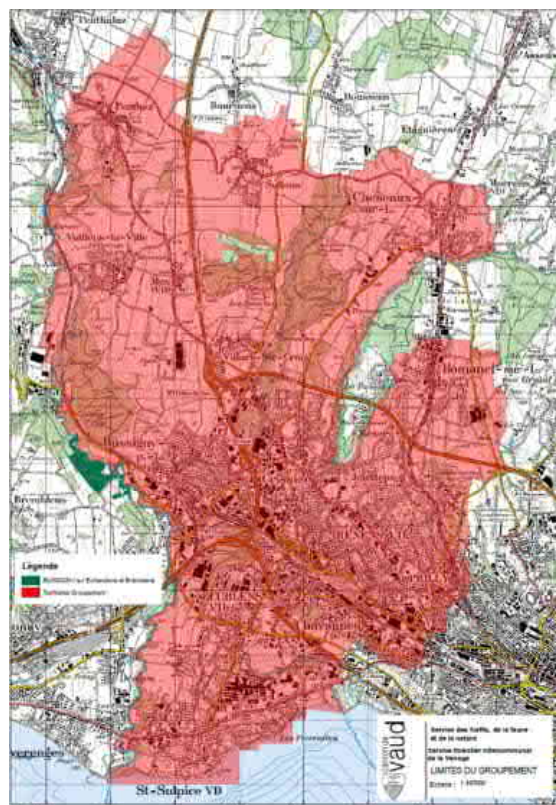


Surfaces forestières gérées

- 444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes).
- 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.



Structure légale

La définition de l'entité « groupement » est contenue dans la Loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Président du comité :

- M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny

Vice-Président du comité :

- M. Christian Maeder, Municipal d'Ecublens

Membre du comité :

- M. Pierre Haemmerli, Municipal de Cheseaux

Secrétaire du comité :

- M. Laurent Robert

Président de l'assemblée :

- M. Stéphane Rezso, Municipal de Crissier

Secrétaire de l'assemblée :

- Mme Eliane Paley, puis Mme Emmanuelle Pellet

Caissier comptable :

- M. Michel Gisclon,
Boursier de Bussigny

Garde forestier :

- M. Laurent Robert

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière ; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 18 mars 2015 à Chevaux-sur-Lausanne. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 16 septembre 2015 à Ecublens.

De plus, une assemblée extraordinaire, destinée à informer les communes sur le nouveau concept des contrats degré 3, dits baux à ferme, a été organisée le 17 novembre 2015 à Bussigny.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement : en résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mise à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- organisation d'un séminaire sur la valorisation des chênes ;
- élaboration des nouveaux contrats du degré d'intégration 3 pour les membres du Groupement ;
- recherche et engagement d'une nouvelle collaboratrice, Mme Emmanuelle Pellet, pour remplacer Mme Paley, démissionnaire ;
- au total, le comité s'est réuni à 5 reprises.

Contrats de gestion

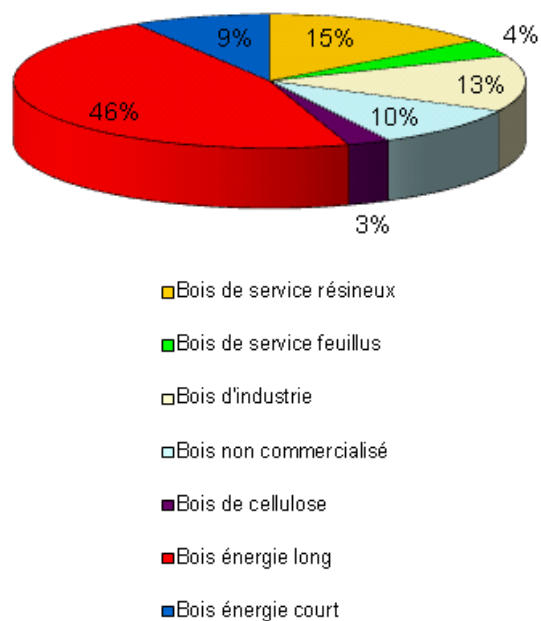
Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion degré 1, ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comp-

tabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

La durée des contrats arrivant à son terme à fin 2016, et au regard du bilan de cette expérience, le comité a pu apprécier et mesurer les limites du contrat degré 1, notamment en matière de gestion de projets subventionnés, de vente des bois et de rationalisation des travaux.

Ce constat a conduit le comité à analyser la possibilité de proposer des contrats de degré 3 (plus modernes et plus performants) pour les membres qui le désiraient. La consultation auprès des communes a révélé que 11 communes souhaitent conclure un nouveau contrat pour la nouvelle période qui débutera en janvier 2017.

Volume de bois prélevé sur le Groupement forestier (3'730 m³)



Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat son garde forestier, uniquement pour les tâches étatiques, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.



Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois



Délégation d'Ecublens: Mmes Anne-Claude Studer et Pascale Manzini, Conseillères municipales

Groupe Coordination Jeunesse

Le Groupe Coordination Jeunesse a été créé en 2007 dans le but de former un groupe de réseautage actif et partenarial réunissant les professionnels s'occupant de la jeunesse dans le district de l'Ouest lausannois (centres socioculturels, TSP, structures d'insertion professionnelle, délégués jeunesse, conseillers en insertion / orientation, institutions de prévention et santé).

Il permet de créer des liens par des rencontres régulières, d'agir dans l'interdisciplinarité, d'organiser et de promouvoir des actions communes dans l'ensemble du district comme des dîners quizz, des rallyes de la citoyenneté, des tournois intercommunaux de foot en salle, des spectacles, des actions de prévention, des projets radio, etc. Mais il répond aussi à la mobilité des jeunes qui bougent dans un territoire compact qu'est l'Ouest lausannois et dont les jeunes ne perçoivent plus les limites communales.

Toutes les communes y sont représentées par leurs professionnels et deux centres de la FASL (Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise) en font partie également (Montelly et Prélaz).

Les TSP sont intégrés au Groupe Coordination Jeunesse. Ils ont formé également un groupe de TSP de l'Ouest lausannois qui se rencontre une fois par mois, voire plus si cela s'avère nécessaire. A travers leurs échanges, ils confirment que les réalités de terrain se rencontrent dans toutes les communes de manière cyclique et que le fait de partager entre mêmes professionnels est tout à fait bénéfique. Des collaborations ont même démarré entre TSP dans des quartiers limitrophes à deux ou trois

communes. Un site internet – www.j-ouest.ch – a été créé pour informer et donner une plus grande visibilité aux actions et structures du district.

Le Groupe Coordination Jeunesse est présidé jusqu'à fin 2015 par le délégué jeunesse de la Ville de Renens, la Vice-Présidence est assumée par le Chef du Service enfance et jeunesse de la Ville de Prilly. Dès 2016, c'est ce dernier qui prend les rênes du Groupe Coordination Jeunesse. Pour son fonctionnement, il n'a pas besoin de budget, puisque ses membres sont des collaborateurs des communes et l'adhésion y est volontaire.

Par contre, pour ce qui concerne les actions ou projets intercommunaux, il est soutenu par la Plateforme jeunesse du district de l'Ouest lausannois, créée en mai 2007 et formée des Municipales et Municipaux en charge de l'enfance et la jeunesse, qui lui alloue un budget correspondant à Fr. 0.20 par habitant du district.

Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

Constituée des Municipales et Municipaux de l'enfance et la jeunesse de l'Ouest lausannois, la Plateforme jeunesse OL a pour mission d'échanger, de collaborer, de coordonner, de réfléchir et de construire une vision commune des activités de la jeunesse dans l'Ouest lausannois. Elle propose et finance des actions à l'attention des jeunes du district au travers de projets de prévention, de formation, de projets ludiques ou sportifs, donnant aux jeunes des occasions de s'exprimer et d'agir de manière positive et constructive.

Dans ce sens, elle s'appuie sur les compétences des professionnels de la jeunesse des communes et notamment du Groupe Coordination Jeunesse. Elle se réunit quatre à cinq fois par année pour rencontrer et écouter les professionnels du terrain (les animateurs des centres socioculturels et les TSP), pour accorder des soutiens à des projets intercommunaux présentés par le Président du Groupe Coordination Jeunesse et pour prendre connaissance des informations relatives aux activités de la jeunesse dans les communes, mais aussi au niveau cantonal.

La Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois dispose d'un budget (environ Fr. 14'000.-) alimenté par une contribution des communes du district de Fr. 0.20 par habitant. La Commune de Bussigny assume le rôle de commune boursière (lien historique puisque le premier Président de la Plateforme a été le Municipal de cette commune).

Par ce budget, la Plateforme finance en priorité les projets présentés et mis en œuvre par le Groupe Coordination Jeunesse. Il est à relever que les projets financés n'ont jamais, depuis la création de la Plateforme, épuisé le budget alloué. Ce qui montre que les actions proposées ont un effet multiplicateur et visible auprès des jeunes pour un faible coût grâce à l'efficacité des structures et du personnel en place.

La Plateforme s'est réunie à quatre reprises, soit les 11 mars, 16 juin, 15 septembre et 1^{er} décembre.

Lors de cette dernière séance plus informelle, la Plateforme jeunesse et le Groupe Coordination Jeunesse ont été accueillis à St-Sulpice dans le cadre de l'apéritif de fin d'année auquel les Municipalités et Présidents des Conseils communaux de l'ensemble du district, ainsi que les Présidents des Conseils d'établissement, Mme la Préfète et M. le Commandant de la PolOuest sont conviés.

Force est de constater que, malgré la large invitation faite aux autorités politiques des communes du district, peu de celles-ci se sont déplacées. Nous le regrettons car ce moment est une occasion importante de présenter aux personnes invitées l'ensemble des activités réalisées durant l'année et de mieux faire connaître les missions de chacun. Nous avons pu compter sur la présence appréciée de deux Présidents de Conseil communal, ainsi que du Délégué cantonal à la jeunesse.

Nous avons profité de ce moment convivial pour prendre congé de Nicolas Pereyguine, Président sortant du Groupe Coordination jeunesse et d'accueillir le nouveau Président en la personne de M. Daniel Gambazza, Chef du Service jeunesse de la Ville de Prilly. La Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois remercie

M. Pereyguine, membre fondateur du Groupe Coordination Jeunesse, pour son investissement, son dynamisme et son esprit rassembleur et constructif qui ont permis la réalisation de différents projets mais surtout de créer des liens solides entre les différents partenaires. Ses qualités ont été reconnues au niveau cantonal, puisqu'il a été désigné par le Conseil d'Etat pour présider la Chambre consultative cantonale de la jeunesse. Le nouveau Président saura prendre le relais et maintenir vive la flamme ; il reçoit toute la confiance de la Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois.

Rencontre avec les animatrices et animateurs des centres de loisirs

La séance du mois de mars a été consacrée à la rencontre avec les animateurs travaillant dans les centres de loisirs de nos différentes communes. L'occasion leur a été donnée de se présenter, de faire connaissance entre eux, ainsi que de présenter également leurs activités et de relayer leurs besoins. Cette séance a été profitable pour toutes et tous notamment pour les animateurs qui ont peu de connaissances des activités proposées par les autres centres de loisirs. Il a été question surtout de programmes, d'activités, d'organisation, d'espaces et de diverses ressources ; la question des besoins n'a pas pu être abordée. A la suite de cette séance, les animateurs ont décidé de créer un groupe au même titre que les TSP afin de partager leurs expériences.

Rencontre avec les travailleurs sociaux de proximité

La rencontre est prévue en janvier 2016.

Actions communes

Les projets financés et soutenus par la Plateforme sont exclusivement des projets proposés par le Groupe Coordination Jeunesse. Ce sont les professionnels du terrain qui proposent des actions susceptibles d'intéresser les jeunes ou qui répondent aux demandes et attentes du terrain, et qui pourraient se mettre en place entre plusieurs communes ; ils en discutent entre eux, planifient une action ou un projet, déterminent qui est à même de le mener parmi l'ensemble des professionnels et qui

du réseau peut les accompagner dans la démarche.

Pour 2015, les demandes de soutien ont été moins nombreuses, ce qui est notamment dû au fait que les communes développent en priorité leurs propres projets et qu'il faut dégager du temps et du personnel pour les projets intercommunaux. A relever que ce n'est pas la quantité des projets qui compte mais plutôt la qualité de ceux-ci, leur efficacité auprès des jeunes, leur ancrage et leur périodicité, comme par exemple le tournoi intercommunal de foot en salle et la semaine de prévention contre l'alcool.

En 2015, la Plateforme a soutenu les projets intercommunaux suivants :

- **Tournoi intercommunal de foot en salle** au collège de La Planta à Chavannes-près-Renens.
Il s'agit de la 6^e édition soutenue par la Plateforme. Cet événement sportif, organisé par les travailleurs sociaux de proximité, rencontre toujours un très grand succès et mobilise des équipes de nos huit communes. Cette année, ce sont plus d'une centaine de jeunes qui se sont retrouvés autour du ballon rond.
- **Semaine nationale de lutte contre l'alcool.** Organisée sous l'impulsion des travailleurs sociaux de proximité et de Raidblue, deux actions spécifiques ont été menées. Soit un dîner quizz sur la problématique de l'alcool dont l'organisation a été confiée à la Commune d'Ecublens avec la participation de 40 jeunes et de nombreux acteurs en lien avec la problématique de l'alcool. Ce projet a également été soutenu financièrement par « Lausanne Région » et l'Office fédéral de la santé publique. Ainsi qu'un concours pour la création et l'impression d'un sticker en lien avec la thématique.
- Formation « communiquer, mais comment ? » par l'agence *Konsept*.

Dans les activités qui n'ont pas été financées par la Plateforme mais qui ont impliqué de manière conséquente tous les travailleurs sociaux de proximité de nos communes, nous pouvons citer

l'organisation et la tenue des Etats généraux du Travail social de proximité. Cette manifestation, destinée en particulier aux élus politiques, organisée par la Plateforme cantonale TSP et Rel'ier a connu un très grand succès, réunissant à la salle de spectacles de Renens plus d'une centaine de personnes autour de conférences, ateliers et tables-rondes. Celles et ceux qui ont pu y participer ont pu se faire une opinion très précise du travail social de proximité, souvent méconnu ou galvaudé.

Myriam Romano-Malagrifa
Présidente de la Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

♦ ♦ ♦ ♦

Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice)



Délégation d'Ecublens : M. Pierre Kaelin, Syndic, délégué municipal et Mme Pascale Manzini, Présidente du comité.

Composition du comité

- Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale à Ecublens, Présidente.
- Mme Loubna Laabar, Conseillère municipale à Chavannes-près-Renens, Vice-présidente.
- Mme Anne Merminod, Conseillère municipale à Saint-Sulpice, membre.
- M. Serge Nicod, Chef de service à Ecublens, caissier.
- M. Patrick Pahud, Adjoint au Chef de service à Ecublens, secrétaire dès le 1^{er} juillet.
- Mme Brigitte Bignens, Assistante du Chef de service à Ecublens, membre dès le 1^{er} juillet.

Délégués des communes à l'Association

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 – 18 membres

Commune de Chavannes-près-Renens (6) :

Laabar	Loubna	Conseillère municipale
Denti	Alexia	Conseillère communale
Gorgerat	André	Syndic
Othmani	Fathi	Conseiller communal
Baldé	Thierno	Conseiller communal
Michel	Patrick	Conseiller communal

Commune d'Ecublens (8) :

Manzini	Pascale	Conseillère municipale
Gordillo	Maria	Conseillère communale
Bader	Rolande	Conseillère communale
Flach-Cuttitta	Karine	Comité APE Ecublens
Philippoz	Stéphanie	Présidente Association Bout'choux
Kaelin	Pierre	Syndic
Carluccio	Luigi	Conseiller communal
Karlen	Samuel	Conseiller communal

Commune de Saint-Sulpice (4) :

Merminod	Anne	Conseillère municipale
Kaesar Moser	Alice	Conseillère communale
Willi	Corinne	Comité APE St-Sulpice
Clerc	Alain	Syndic

Activités 2015

Accueil familial de jour

Il se compose de 45 accueillantes en milieu familial (AMF) qui ont assuré la prise en charge de 276 enfants pour un total de 131'240 heures d'accueil durant cette année. Notre coordinatrice consacre une bonne partie de ses tâches au suivi, au soutien et à la surveillance de nos accueillantes. Aussi, des visites régulières sont organisées au domicile des accueillantes. Cette année, ce ne sont pas moins de 71 visites qui ont été effectuées. Celles-ci permettent d'évaluer les conditions d'accueil et de surveiller la qualité de la prise en charge des enfants.

Accueil collectif préscolaire

Le CVE Domino a intégré l'administration communale d'Ecublens le 1^{er} janvier 2015.

La capacité d'adaptation du personnel de la structure Domino a été fortement sollicitée, tant sur le plan organisationnel que sur le plan de la gestion de la structure.

Une transformation des locaux, destinée à améliorer les conditions d'accueil en nurserie, a permis d'atteindre, à la rentrée d'août 2015, la capacité de placement initialement prévue de 15 bébés.

Accueil parascolaire

Les besoins en places d'accueil parascolaire sont importants. Bien que les accueillantes en milieu familial participent activement à cet accueil, le nombre de places disponibles ne suffit pas à satisfaire les demandes. Des projets sont en cours d'élaboration sur la Commune d'Ecublens alors que l'UAPE « La Plage des Pirates », à Saint-Sulpice, a inauguré ses locaux à la rentrée scolaire d'août, dans le nouveau collège.

Mot de la Présidente

L'AJESOL est toujours en attente de l'implémentation du revenu déterminant unifié pour l'accueil de jour des enfants, dans tout le canton. L'agenda politique étant ce qu'il est, nous pouvons espérer avoir le cœur net à ce sujet d'ici à la fin 2016. Cette mise en œuvre d'un revenu déterminant LAJE impliquera la modification des barèmes pour l'accueil pré et parascolaire. Ces modifications seront présentées à l'assemblée générale de l'AJESOL dès qu'il aura été possible de les réaliser.

Des places d'accueil en parascolaire pour les vacances scolaires sont disponibles dans la structure chavannoise de la Concorde. Pour le moment, les places, prioritaires pour les utilisateurs de la structure, sont ouvertes aux utilisateurs du réseau AJESOL. Nous espérons que cette nouvelle offre complémentaire pendant les vacances scolaires connaîtra un accueil positif de la part des parents.

Conclusion

Fin 2015, la liste d'attente centralisée fait état de 72 demandes non satisfaites en préscolaire. La liste d'attente pour les

places d'accueil parascolaire n'est pas encore significative à la fin 2015. Elle le sera au printemps 2016, période pendant laquelle se font les inscriptions pour la rentrée scolaire.

Il peut être relevé que le programme de la liste d'attente centralisée est un bon outil pour élaborer la statistique de la demande en place d'accueil sur notre réseau.

La possibilité de faire des conventions entre les trois réseaux d'accueil de jour de l'Ouest lausannois est toujours à l'ordre du

jour et les démarches seront entamées en 2016.

Le personnel de l'AJESOL, ainsi que celui de toutes les structures d'accueil est vivement remercié pour tout le travail accompli de manière qualitative au service des enfants des communes membres de l'AJESOL.

*Au nom du comité de l'AJESOL
La Présidente
Pascale Manzini*

Structures du réseau

Accueil familial de jour

Nombre d'accueillantes en milieu familial	45
Nombre d'enfants accueillis (115 places préscolaires + 47 places parascolaires)	162

Accueil collectif préscolaire (garderies – en places)

Domino, Ecublens	66
Les Bout'choux, Ecublens	49
Les Petits Loups, Ecublens	22
Capucine, Chavannes-près-Renens	10
Les Croc'cerises, Chavannes-près-Renens	34

Accueil parascolaire

UAPE Domino, Ecublens	36
APEMS Centre socioculturel, Ecublens	36
APEMS antenne Coquerellaz (après-midi), Ecublens	24
UAPE La Concorde, Chavannes-près-Renens	36
UAPE La Plaine, Chavannes-près-Renens	36
UAPE La Plage des Pirates, Saint-Sulpice	48

- Accueil de 276 enfants au sein de 162 places d'accueil familial de jour.
- Accueil de 347 enfants au sein de 181 places d'accueil préscolaire.
- Accueil de 427 enfants au sein de 192 places d'accueil parascolaire.
- Au total 1'050 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJESOL en 2015.

Finances

Les charges administratives de fonctionnement de l'AJESOL sont réparties entre les trois communes, selon le nombre d'habitants. Les coûts du préscolaire sont répartis en fonction des places occupées. L'accueil parascolaire est entièrement à charge de la commune de « domicile » de la structure.

L'accueil familial fait l'objet d'un décompte spécifique qui répartit les charges administratives selon le nombre d'habitants et les charges de l'accueil en fonction de la consommation.

Les participations des parents sont quant à elles comptabilisées en fonction du lieu de domicile pour les trois types d'accueil.

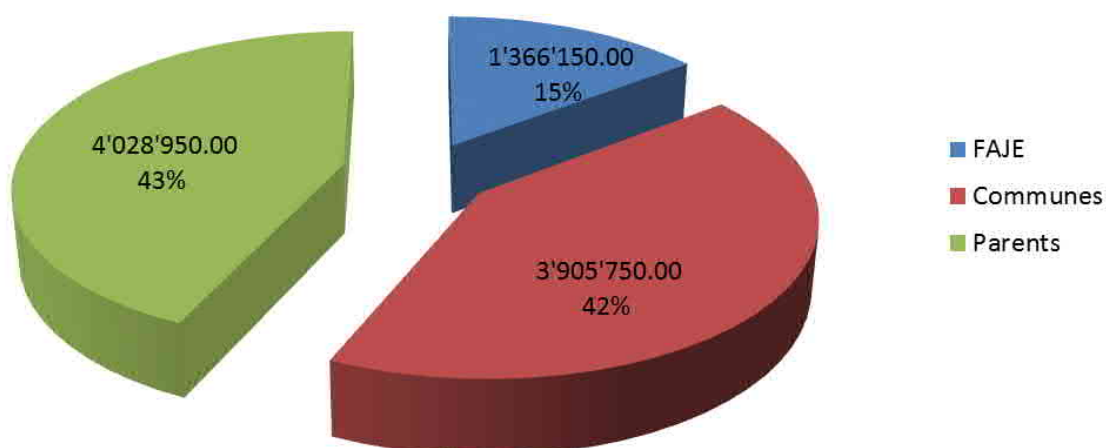
Le premier des deux tableaux ci-après résume l'investissement global des communes en faveur de l'accueil de jour des enfants. Les subventions de la FAJE, directement attribuées aux structures, sont déjà déduites des charges pour les trois types d'accueil.

Le deuxième montre la répartition du financement de l'ensemble du réseau entre les parents, les communes et la FAJE.

	Ecublens	Chavannes	Saint-Sulpice
Charges de l'AJESOL	95'783.32	55'393.05	25'600.65
Charges nettes structures préscolaires	2'608'378.45	1'719'663.95	544'022.35
Charges nettes structures parascolaires	708'759.73	851'753.75	384'381.49
Charges nettes accueil familial de jour	418'715.40	420'235.40	53'935.25
Participation des parents	- 1'909'746.80	- 1'337'094.40	- 734'038.45
Excédent de charges à couvrir	1'921'890.10	1'709'951.75	273'901.29



**Comptes 2015: Répartition des coûts du réseau AJESOL
Fr. 9'300'850.00**



Fondation les Baumettes Etablissement médico-social de Renens et environs



Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction) et Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale (Conseil de fondation)

Fondation les Baumettes, établissement médico-social de Renens et environs

Les communes qui ont constitué en 1977 la Fondation les Baumettes (Renens, Chavannes, Crissier, Bussigny et Ecublens) ont chacune deux représentants au Conseil de fondation et un au Comité de direction.

En 2015, la Ville d'Ecublens a été représentée au Conseil de fondation par Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale « culture, jeunesse, sports, intégration, églises » et par le Docteur Jean-Claude Simon.

Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale « affaires sociales, petite enfance, affaires scolaires » est Vice-Présidente du Comité de direction.

Projets

Les travaux de mise en conformité de protection contre le feu et de transformations ont commencé au mois d'août 2013 et devraient se terminer en été 2016. Avec ces travaux, nous répondons aux exigences de l'Etat de mettre l'EMS en conformité avec les normes de protection contre le feu actuelles. Cette partie est entièrement financée par le Canton. En ce qui concerne la transformation, c'est la volonté de la Fondation les Baumettes de moderniser l'infrastructure, principalement par l'augmentation du nombre de chambres individuelles pour s'adapter à ce qui est attendu des résidents et de leurs proches en confort hôtelier. L'offre passera ainsi d'un tiers des résidents accueillis en

chambre individuelle à la moitié de la capacité d'accueil de 111 résidents.

Pour faciliter la réalisation des travaux, un pavillon provisoire d'une capacité de 18 lits a été installé. Il sera démobilisé au terme des travaux, permettant ainsi à l'EMS de retrouver la qualité initiale de son parc arborisé.

L'animation socioculturelle a été totalement réorganisée en 2015. Elle était jusqu'alors proposée par l'intermédiaire de groupes d'animation constitués de collaborateurs de l'ensemble des secteurs. Pour la professionnaliser et lui donner une plus grande capacité d'adaptation aux besoins individuels des résidents, une équipe d'animation a été constituée avec des personnes ayant une formation HES en animation socioculturelle. Cette équipe a la responsabilité de l'offre en animation au niveau institutionnel, alors que l'animation sur les unités de soins est proposée par le personnel soignant sous la responsabilité de collaborateurs ayant le titre de CFC « Assistant socio-éducatif ». Le bilan au 31 décembre 2015, après seulement quelques mois, est très positif par rapport à la qualité des animations, leur diversité et leur fréquentation.

Activités

Hébergement :

Le taux d'activité varie peu d'une année à l'autre ; il se situe à 99 % de la capacité d'hébergement. Dès qu'un lit se libère, il est annoncé au Brio du Réseau de Santé Région Lausanne qui nous transmet des dossiers de personnes en attente d'un lit long-séjour. Une priorité est donnée aux personnes provenant des communes fondatrices. 44 nouveaux résidents ont été accueillis en 2015. L'âge moyen des résidentes est de 89 ans et celui des résidents est de 82 ans.

Centre d'Accueil Temporaire (CAT) :

Nous accueillons chaque jour de la semaine une dizaine de personnes pour une trentaine de bénéficiaires différents. Les habitants des communes fondatrices bénéficient du transport avec le bus de la Fondation dans les limites de sa capacité. L'activité a beaucoup varié en 2015, en

raison de périodes d'hospitalisation des bénéficiaires et d'une demande fluctuante. Ce secteur sera réorganisé en 2016, pour en élargir l'offre est le type de situations qui pourront être accueillies.

L'âge moyen des bénéficiaires CAT est de 82 ans.

Logements protégés :

Le cadre est sécurisant et les contacts sociaux sont facilités. L'architecture est plaisante et bien adaptée à des personnes à mobilité réduite.

6 appartements protégés ont changé de locataires en 2015. La moyenne d'âge des locataires est de 85 ans. Avec l'augmentation de l'âge des locataires, nous sommes appelés à adapter le mode d'accompagnement, notamment par exemple par des modes de rappels individualisés des animations proposées.

La garderie :

La capacité d'accueil est de 27 enfants : deux groupes de 5 bébés, un groupe de 7 trotteurs et un groupe de 10 grands. La garderie des Baumettes fait partie du réseau d'accueil de jour de la petite enfance Renens-Crissier.

Repas :

La cuisine de la Fondation les Baumettes a élaboré 198'022 repas en 2015, dont 60'320 pour les repas à domicile. L'offre s'est élargie pour s'adapter aux besoins nutritifs et goûts alimentaires de chaque groupe de bénéficiaires : résidants, collaborateurs, visiteurs.

Collaborateurs

Effectif moyen en équivalent plein temps pour 2015 : 132.59 (133.72 en 2014). Détail par secteur : Soins 76.12 – Cuisine 13.81 – Garderie 10.83 – Nettoyages lingerie 10.83 – Administration 5.94 – Cafétéria 6.46 – Technique 3.72 – Coordination animation, CAT et logements protégés 4.88.

Les apprentis sont compris dans cet effectif, soit 7.65 sans les apprentissages en cours d'emploi.



Centre social régional de l'Ouest lausannois (CSR) – ARASOL



Délégation d'Ecublens : Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction)

Revenu d'insertion/RI – Appui social

Au niveau du volume de dossiers, respectivement de personnes au bénéfice du revenu d'insertion, la tendance amorcée en 2014, soit celle d'une stabilisation et d'une légère diminution, s'est poursuivie en 2015.

Le nombre de dossiers RI traités dans notre région, au cours de l'année, a évolué de la manière suivante :

Moyenne mensuelle

	2015	2014
1 ^{er} semestre	1'088	1'171
2 ^e semestre	1'091	1'195
3 ^e semestre	1'069	1'152
4 ^e semestre	1'197	1'162

Comme on peut le constater, la comparaison met en exergue une légère baisse sur chacun des trois premiers trimestres comparés, entre les années 2015 et 2014, avec une hausse ponctuelle très modérée sur le dernier trimestre.

Un changement intéressant a été introduit en juillet 2015, soit la mise en place pour l'ensemble des CSR d'un poste d'assistant/e social/e supplémentaire afin de créer un petit groupe de professionnels spécialisé dans la prise en charge des jeunes adultes.

Ceux-ci ont notamment comme mission d'inclure les parents dans la réflexion, de manière structurée, afin de convenir avec eux de l'effort à réaliser pour l'insertion professionnelle de leur fils ou fille (formation professionnelle prioritairement à tout statut d'attente de prise d'emploi hypothétique sans formation).

En termes simples, l'objectif est que les parents d'un jeune sollicitant le RI soit autant impliqués, sur les questions de soutien à l'insertion comme sur les questions financières, que les parents ayant des enfants en apprentissage ou aux études.

La décision du Chef de département d'augmenter l'effectif dans ce but a inclus le prélèvement du financement de ce poste sur les réserves de chaque région d'action sociale.

Au plan de la gestion du personnel du CSR, l'année sous revue a été marquée par 5 collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité et de 2 absences pour maladie de longue durée.

Cette situation particulière s'est ajoutée à un phénomène général constaté dans l'ensemble des CSR concernant la charge de travail importante, particulièrement au sein des gestionnaires de dossiers, où un *turnover* a été constaté.

Cela a amené l'ensemble des régions d'action sociale du canton à mandater une analyse externe sur la pénibilité et l'adéquation des moyens à disposition pour réaliser la tâche.

Notre CSR a été particulièrement concerné par ce phénomène au cours de 2015 et du début 2016, qui se traduit par un tournus plus élevé que souhaité au sein de ce groupe professionnel et, conséquence logique, par une charge lourde à assumer.

Nous tenons à exprimer à nos collaborateurs nos remerciements pour le travail réalisé dans ce contexte difficile et les as-

surons de notre recherche prioritaire de conditions de travail améliorées.

Une réflexion a été entamée en fin d'année pour chercher des pistes visant à simplifier les processus, particulièrement dans la phase de récolte des renseignements et des multiples documents que nous sommes contraints de solliciter des demandeurs, avant de pouvoir intervenir.

Cette réflexion se poursuivra durant le premier semestre 2016 au moins, en collaboration avec les gestionnaires de dossier, qui ont fait des propositions dans ce sens, dont certaines ont pu être mises en place rapidement.

Cette année a été particulière au niveau de la gestion du personnel, de par la nécessité de procéder à des engagements de substitution, qui se sont fait dans les meilleurs délais et parfois par anticipation, pour réduire le temps de formation préalable, particulièrement long, en lien avec la complexité de notre tâche.

Il en résulte que nous avons dû puiser, conformément à leur but énoncé, dans nos réserves, à hauteur d'un montant de Fr. 89'655.09, pour équilibrer nos comptes 2015.

Il est toutefois à relever que nos deux réserves restent relativement confortables, totalisant Fr. 603'679.97 au 1^{er} janvier 2016.

Agences d'assurances sociales (AAS)

L'année 2015 a vu l'ensemble des AAS vivre une période de transition concernant la mission elle-même de celles-ci.

S'agissant des PC familles et rente-pont AVS, une refonte des processus et des compétences a été décidée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Cette réorganisation fait suite aux importants retards évoqués au cours des années précédentes, s'agissant du traitement et des décisions d'octroi des PC familles.

Nous relevons que nos collaborateurs et nos agences n'ont en rien été responsables de ces retards et que la mise à jour des retards connus à Clarens par les collaborateurs de la Ville de Lausanne les a

satisfaits, particulièrement par rapport aux demandeurs.

Il est logique que ceux-ci aient eu besoin d'explications répétées sur l'origine de ces retards, certains voulant logiquement s'assurer que leur demande avait bel et bien été transmise.

Cela étant, dans un contexte où les analyses ont différé (entre régions et canton) sur l'organisation nouvelle à mettre en place, la décision de transférer, dès le second trimestre 2016, le « leadership » en matière de PC familles de Clarens à Lausanne a été prise par M. Pierre-Yves Mailard, Chef du département.

Le corollaire de cette décision est que les trois régions d'action sociale de la couronne lausannoise, dont la nôtre, verra sa mission en regard de ce régime social vivre un changement important, l'objectif étant que le dépôt des demandes se fasse à Lausanne uniquement, où les décisions seront prises.

La mission des AAS sera donc de consacrer du temps à l'information au public, à l'orienter, puis, pour ceux qui seront mis au bénéfice de ce régime, de procéder au remboursement des frais médicaux et des frais de garde.

La mise en place des outils informatiques : Registre cantonal des personnes et Système d'Information du revenu déterminant unifié ont également apporté des simplifications et des processus plus économes, visant à fluidifier l'important travail de contrôle et de détermination du droit à des prestations.

Le Directeur et l'Agente régionale en charge des cinq AAS de notre région participent à des groupes de travail visant à définir les tâches qui seront en partie abandonnées (par l'implantation de portails informatiques accessibles au citoyen, « cyberadministration » notamment) et par l'attribution de nouvelles tâches confiées aux agences du canton.

Le rôle fondamental des collaborateurs va évoluer, passant d'un statut de rassembleur de pièces en vue d'une transmission à un organe décisionnel à un statut plus actif, au service de nos partenaires et en

réalisant un travail directement intégré au processus de décision.

Une réflexion est toujours pendante au niveau du comité de direction quant au nombre d'AAS dans notre région et au besoin d'une rationalisation.

A l'heure actuelle, nous disposons de cinq agences, dont quatre sont desservies par deux collaborateurs à temps partiel. Cette organisation pose d'importants problèmes à chaque moment particulier (vacances, maladie, accident) et nécessite régulièrement des transferts provisoires de personnel afin de maintenir toutes les AAS ouvertes au public.

Notre région, par le Comité de direction, a choisi la voie du pragmatisme au cours de 2015, souhaitant attendre d'avoir tous les éléments en main pour décider d'une évolution ou non.

Elle est la seule à n'avoir pas densifié le nombre de collaborateurs tout en réduisant le nombre d'agences pour permettre sans attendre de viser à une meilleure efficacité dans un secteur complexe, celui des assurances sociales.

Ce sera une tâche prioritaire pour 2016 que de définir la meilleure offre pour le public tout en cherchant la meilleure efficacité quant à l'organisation de nos équipes, dès que le périmètre des tâches confiées à l'avenir aura été décidé au niveau cantonal.

Au plan financier, la charge financière a été clairement inférieure à ce qui avait été estimé et l'ARASOL va restituer aux communes adhérentes la somme de Fr. 181'686.50, selon la clef de répartition statutaire.

Nous invitons les citoyens et Conseillers communaux intéressés à solliciter auprès de l'ARASOL le rapport d'activité complet et détaillé, sur simple appel téléphonique ou demande écrite. Celui-ci comprend un certain nombre d'éléments statistiques fort intéressants, autant sur les volumes d'aides, sur la composition, l'origine et la composition familiale des bénéficiaires. Sa lecture permet de sortir des idées reçues, sur un certain nombre de points.



Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois – APREMADOL



Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction)

Indications du Centre médico-social (CMS) d'Ecublens, affilié à l'Association pour la prévention et le maintien à domicile de l'Ouest lausannois (APREMADOL)

Introduction

Les prestations d'aide et de soins à domicile visent à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé d'une personne en situation de handicap ou atteinte dans sa santé.

Notre objectif est de préserver et de maintenir son niveau d'autonomie et son intégration sociale tout en facilitant l'appui de son entourage.

Faits marquants 2015

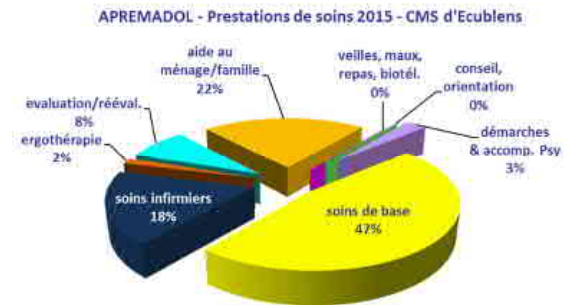
Le plan canicule a été déclenché en juillet 2015 (soit du 1^{er} au 9 juillet et du 15 au 23 juillet) pour la première fois depuis 2003. Un travail considérable a été effectué pour répondre aux exigences de ce plan. Durant la phase 1 (soit les 9 premiers jours de juillet), ce sont près de 148 heures de travail qui ont été nécessaires pour contacter ou s'assurer de l'état de santé de nos bénéficiaires (81 % des clients de l'association concernés par cette prévention).

Pendant la deuxième période, ce sont 55 heures d'activité qui ont été mises à profit de la population de nos CMS (soit 30 % des clients de l'association). Le 18 juin 2015, pour la 1^{ère} fois, quatre auxiliaires ont reçu la certification pour leur formation d'accompagnatrice en psychiatrie de l'âge avancé. Enfin, dès septembre 2015, les CMS de l'Ouest lausannois ont acquis une visibilité accrue grâce au déploiement de véhicules de fonction aux couleurs du CMS.

Prise en charge

L'évolution de notre activité se poursuit.

De mai à octobre, nous avons fait appel à du personnel intérimaire suite au départ de trois infirmières. Durant cette période, les responsables du CMS ont assuré le relais pour garantir la continuité des soins.



Conclusion

Après plusieurs mois de travail sur l'organisation de nos structures, afin de consolider le dispositif existant, notre association a pris la décision de renforcer le personnel d'encadrement. Un accent particulier a été mis sur le travail en lien avec les « prestations » pour les clients, nos CMS et Secutel-Centre. Ces démarches se sont concrétisées par l'engagement d'un responsable des prestations (Directeur adjoint) et d'un responsable pour le Service Secutel-Centre.

2015 a vu les heures de prestations fournies à la population de l'Ouest lausannois augmenter d'environ 10 %, alors même que le nombre de clients reste particulièrement stable. Face à une telle croissance, les équipes des CMS ont fait preuve de solidarité et de professionnalisme pour répondre, dans des délais courts, à toutes les demandes correspondant aux besoins des clients. Ceci a été possible grâce à une appropriation des nouveaux outils et des nouveaux processus de travail qui ont permis une intervention et une documentation des soins rapides, efficaces et de qualité.

Les soins à domicile s'affichent sur internet à l'adresse www.apremadol.ch ou www.avasad.ch.

Mary-Claude Thierstein,
responsable du CMS d'Ecublens.

♦ ♦ ♦ ♦

Entente intercommunale Crissier – Ecublens – Saint-Sulpice pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS

Délégation d'Ecublens au comité:
Mme Pascale Manzini, Conseillère munici-
pale



Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

Le comité

Le comité se compose comme suit :

Présidente :

Mme Pascale Manzini, Conseillère munici-
pale à Ecublens.

Membres :

- M. Yves Allemann, Conseiller municipal à St-Sulpice.
- Mme Michelle Beaud, Conseillère municipale à Crissier.

Il est secondé par trois collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

Secrétaire :

- Mme Sylvette Menétrey, Cheffe de service à la Direction des écoles.

Caissier :

- M. Claude Salzman, Boursier communal.

Gestion du personnel :

- Mme Françoise Matti, Cheffe du personnel.

Bâtiments :

- M. Claude-Alain Bieri, Chef du Service des bâtiments.

Il s'est également entouré de M. Serge Lugon, Directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école.

Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- M. François Jeandet, responsable du chalet et animateur (100 %).
- M. Xavier Vanden Broeck, cuisinier (90 %).
- Mme Carmen Premand, aide de cuisine (90 %).
- Mme Paulette Joris, responsable de l'entretien (70 %).
- M. Damien Baeriswyl, civiliste aide-animateur, jusqu'au 3 avril 2015.
- M. Marc-Henri Jaques, civiliste aide-animateur, jusqu'au 3 avril 2015.
- M. Charles Jacot-Descombes, civiliste du 20 avril au 26 juin 2015.
- M. Flavien Gallizioli, civiliste du 20 avril au 26 juin 2015.
- M. Lucien Berberat, civiliste dès le 31 août 2015.
- M. Josselin Nicolet, dès le 31 août 2015.

Il est très appréciable de pouvoir bénéficier de l'aide de civilistes pour renforcer l'équipe au chalet. Cette aide supplémentaire permet d'assurer une présence permanente au chalet pendant la semaine et apporte une richesse supplémentaire en matière d'accueil et d'animation pour les enfants et les enseignants accueillis aux Alouettes.

Nous devons malheureusement déplorer l'absence de M. Xavier Vanden Broeck pour des raisons de santé depuis le 20 février 2015. Son remplacement en intérim est assuré depuis cette date par M. Stéphane Fagnen.

Occupation du chalet

Le chalet a été occupé pendant 41 semaines, à savoir :

Camps d'hiver	12 semaines
Camp de ski des relâches	1 semaine
Ecole à la montagne	23 semaines
Colonies de vacances	5 semaines

Camps scolaires

Ce sont les enseignants qui accompagnent en général deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants. Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est le chef de camp (un enseignant) qui organise la journée de camp, toujours en accord avec l'animateur.

Colonies

En 2015, les camps de vacances se sont bien déroulés. Le comité constate à regret une baisse de fréquentation des colonies ces dernières années, particulièrement pour celles d'été. Le comité continue à chercher le moyen de promouvoir les colonies.

Locations

Le chalet a été occupé à 16 reprises, pendant le week-end, ainsi qu'une semaine complète en été et une semaine entre Noël-Nouvel An par des particuliers.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des trois communes s'est déroulé les 24 et 25 janvier 2015. Ce week-end est très apprécié par les enseignants.

Un week-end au profit des bénévoles des trois communes a été organisé les 20, 21 et 22 avril 2015. Le chalet a également été mis à disposition de l'Association du personnel de la Commune d'Ecublens les 6, 7 et 8 mars 2015.

Travaux

- La finition des travaux de réfection de la route (pose du tapis) et du drainage de terrain de jeux s'est déroulée dans les temps.
- Un nouveau cabanon de jardin sur un socle en béton a été monté. Celui-ci permet le rangement du matériel en fonction des saisons (fraiseuse, pneu, vélo, etc.).
- Les salles de classes ont été rénovées par la pose d'un nouveau sol et un rafraîchissement de la peinture des murs.
- Les tables et chaises des salles de classe ont été renouvelées.

- Le petit velux donnant sur les WC du vieux chalet a été remplacé.



Logo

Le comité a décidé de rafraîchir le logo de l'Entente et de solliciter un projet auprès d'un étudiant, M. Daniel Chavaz. Le nouveau logo choisi a été utilisé depuis avril 2015.

Nous remercions, pour son aide précieuse, le personnel administratif d'Ecublens, membre de l'Entente, pour tout le travail accompli pendant l'année en faveur du personnel et du Chalet Les Alouettes. Nous remercions aussi ce dernier pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins.

♦ ♦ ♦ ♦

Valorsa SA

Délégation d'Ecublens + représentant à l'organe de contrôle du concept régional de la taxe au sac : M. Christian Maeder, Conseiller municipal



Pour le périmètre, l'année 2015 fut marquée par la réflexion cantonale. Un groupe de travail des 8 Présidents avec le Canton a lancé une étude sur le fonctionnement des organismes de gestion des déchets. Il en est ressorti que d'est en ouest et du nord au sud, les 318 communes vaudoises n'ont pas le même niveau de services. Mais dans chaque périmètre, les Présidents ont souligné que la mise en œuvre d'une organisation régio-

nale de collaboration entre les communes sur la gestion des déchets revenait aux dites communes. Dès lors, il a été clairement établi que les structures des périmètres reflétaient la volonté de leurs communes-actionnaires. Le Canton a entériné cette vision, mais va pousser les périmètres non structurés à offrir un minimum de services. Cette décision sera décrite dans les nouvelles fiches du Plan cantonal de gestion des déchets.



Les exutoires pour les boues de STEP ont été finalement assurés via un contrat avec SAIDEF. Cette usine valdo-fribourgeoise d'incinération possède également un four dédié aux boues, ce qui permet à VALORSA de garantir une filière et des coûts raisonnables à nos communes-actionnaires. Pour la période 2015 à 2019, un tiers des tonnages seront donc acheminés à Posieux.

Ce contrat est un exemple typique de la collaboration entre les périmètres, puisque VALORSA a travaillé avec SADEC (périmètre de gestion de La Côte) pour trouver cette solution. Dans le dossier Concept régional de taxe au sac « Trier c'est ... valoriser », 5 périmètres sont associés. Ils le gèrent sans entraîner de frais d'une structure supplémentaire. Les citoyennes et les citoyens ont maintenu leur effort de tri, la quantité de déchets restant stable et le taux de fraude, qui a été vérifié systématiquement, étant tout à fait satisfaisant. Le décompte final de 2015 se fera en mars 2016. La tendance annoncée d'une rétrocession autour de Fr. 360.-/tonne semble se confirmer.

Conformément aux années précédentes, la communication de VALORSA s'est concentrée sur la taxation des déchets et sur la campagne cantonale en collaboration avec les autres périmètres.

Plusieurs communes du périmètre ont fait appel aux connaissances techniques de l'équipe de VALORSA pour réfléchir à la gestion des déchets sur leur commune ou plus spécifiquement à l'aménagement de la déchetterie. Si les fiches techniques du classeur donnent quelques pistes, une expertise externe amène souvent de nouvelles idées intéressantes.

Un autre dossier technique concerne la logistique de TRIDEL. Le Conseil d'administration de l'usine a réaffirmé que la moitié des tonnages incinérés doivent arriver par le rail. Les actionnaires ont repris le dossier de l'acheminement. Sachant que l'usine est ouverte depuis janvier 2006, il est temps d'examiner les contrats et les pratiques pour les faire correspondre aux évolutions survenues et à venir.

La thématique des plastiques a été traitée par tous les périmètres. Ensemble, nous avons commandité une étude d'impact. Il s'agissait de sortir des chiffres évaluant les différentes gestions de cette matière, de la réduction au recyclage en passant par la revalorisation thermique. Les résultats ont été mis à disposition des Municipaux. Cette matière multiforme, multicolore et multi-densité n'a pas encore de filière de recyclage digne de ce nom. Avec une usine d'incinération de dernière génération, comme TRIDEL, la valorisation thermique reste l'exutoire technique le plus éco-efficace. Cependant, la pression politique est importante et les périmètres continuent leur recherche sur de potentielles filières locales.

Derrière ces quelques lignes évoquant étude, groupe de travail et loi, près de 25'000 tonnes de déchets ont transité sur le site de Penthaz. Elles ont été recyclées, comme les déchets verts ou le papier. Le verre a été récupéré et stocké, afin d'en garantir un écoulement régulier. Les tonnes de déchets spéciaux ont été triées pour être dûment réduites. Les déchets carnés de l'Ouest du bassin lémanique transitent aussi par VALORSA. Toute une série de tâches pour rassembler, stocker, réduire, trier, récupérer qui participent à l'ensemble des filières de recyclage privées ou publiques.

		2015 en tonnes facturées par Valorsa	2015 Destination	2015 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	22'745	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'047	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	8'056	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'139	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF TRIDEL	Chaleur
Recyclables	Papier	4'881	1/3 carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'786	1/2 chez Vetropack, 1/2 en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'839	Compost en andain à Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	354	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	263	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	1'108	GZM	Energie
	Information	Participation à la campagne cantonale de communication	10 présences dans les communes	2 comptoirs régionaux pour 15 jours de présence



◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Service intercommunal des taxis (SIT) Arrondissement de Lausanne

Délégation d'Ecublens au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis : M. Michel Farine, Conseiller municipal, Président du Conseil intercommunal



Principales tâches

- Renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis.
- Préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis.
- Surveiller et corriger les examens topographiques.
- Délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis.
- Gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis.
- Veiller au respect des règlements régissant le service des taxis.
- Enquêter sur les réclamations.
- Rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- Préparer les séances de la Commission administrative, du Comité de direction et du Conseil intercommunal de l'Association de communes.

Cinq collaborateurs/trices, représentant 2.95 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), dont Lausanne fait partie, avec onze autres communes des environs.

Événements marquants

La deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis, qui a été adoptée par le Conseil intercommunal dans sa séance du 7 mai, a fait l'objet de deux recours en date du 20 juillet, l'un du Groupement des taxis indépendants, l'autre de la société Uber. Si le recours du Groupement des taxis indépendants est surprenant, dans la mesure où deux séances d'information ont précédé l'adoption de cette modification partielle de la réglementation, celui de la société Uber s'explique mieux. En effet, après avoir pris connaissance d'un avis de droit étayé, le Comité de direction a, le 8 juin 2015, décidé d'appliquer le Règlement intercommunal sur le service des taxis aux particuliers proposant leurs services contre paiement via des plateformes informatiques, telles qu'Uber.

De plus, et puisque cette concurrence nouvelle, faisant fi des règles en vigueur, se retrouve dans diverses villes, des contacts ont eu lieu avec le Canton de Genève où la Loi sur les taxis est aussi en révision. Quant au Conseil d'Etat vaudois, il est chargé, suite à un postulat, de fixer un cadre général pour les chauffeurs de taxis. Le dépôt de ce postulat a été précédé d'une démarche de l'Association visant à mener une réflexion sur Uber et le marché des taxis en général. Des rencontres ont également eu lieu avec les responsables cantonaux et un représentant de Taxi Services.

Enfin, afin, notamment, de lutter plus efficacement contre les taxis « sauvages », un deuxième policier sera engagé à la Brigade des taxis. Ce policier sera financé pour les $\frac{3}{4}$ par les communes membres de l'Association et le $\frac{1}{4}$ restant par une augmentation des taxes et des émoluments perçus auprès des chauffeurs de taxis.

Autorisations**Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)**

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	153	153	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 8 autorisations A (2014 : 17) ont été transférées soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou à un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de Véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	51	50	58	56
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis !	2	1	2	2
AB Taxis Lausanne	2	1	1	1
Autres	27	35	30	40
Total	83	88	92	100

Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Entreprises	4	4	19	19
Exploitants indépendants	7	6	7	7
Total	11	10	26	26

Conducteurs

Au nombre de 478* (2014 : 475), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2014	2015	2014	2015
Conducteurs « réguliers »	414	412	22	22
Conducteurs « auxiliaires »	37	42	2	2
Total	451	454	24	24

* dont 237 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 32 demandes enregistrées (2014 : 41), 22 carnets de conducteur ont été délivrés (2014 : 31), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'247'909 courses, contre 1'337'286 en 2014.

Stations

Au nombre de 46, les stations offrent un total de 194 places (comme en 2014).

◆ ◆ ◆ ◆

Commission intercommunale de la taxe de séjour

Délégation d'Ecublens : Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale

Au cours de l'année 2015, l'hôtellerie a enregistré en Suisse 35,6 millions de nuitées, ce qui représente une baisse de 0,8 % (-305'000 nuitées) par rapport à l'année 2014. La demande étrangère génère 19,6 millions de nuitées, soit une diminution de 1,7 % (- 331'000 nuitées). L'année 2015 a été marquée par l'abandon du taux plancher entre le franc suisse et l'euro. Cette mesure a certainement influencé la demande étrangère, notamment européenne. Les hôtes suisses affichent 16,1 millions de nuitées, soit un résultat stable (+ 0,2 % / + 26'000 nuitées).

Avec 2,67 millions de nuitées, le bilan 2015 des hôteliers vaudois constitue un nouveau record depuis l'introduction de la statistique de l'hébergement touristique sous sa forme actuelle en 1992. Par rapport à l'année précédente, les nuitées vaudoises ont progressé de 0,7 % (+ 19'000). Le recul

de fréquentation des hôtes de la zone euro (-6,1 %) a été compensé par la fidélité des hôtes suisses (+7,6 %) et la progression constante des visiteurs des marchés émergents, en particulier ceux des Pays du Golfe (+11,2 %) et de Chine (+5,8 %).

En ce qui concerne l'évolution du tourisme lausannois, nous pouvons relever une augmentation de près de 2 % des nuitées avec un total de 1'133'031. Notre ville et son agglomération se situent au-dessus de la moyenne suisse (-0.8 %) et vaudoise (+0.7 %). Nos visiteurs suisses représentent une part de marché prépondérante avec 43.7 %, soit une augmentation de 7.5 % par rapport à 2014. Le marché européen représente un peu moins de 35 % de nos nuitées, en légère baisse sur les pays de la zone Euro. Les pays dits lointains représentent 21.3 %. Les plus fortes progressions en 2015 sont l'Afrique (+29,1 %), les pays du Golfe (+23.3 %) et la Chine (13.1 %).

Le relevé des montants versés à Mobilis pour la *Lausanne Transport Card* étaye ce constat. Sur la base du décompte des nuitées transmis par Lausanne Tourisme, le versement du FERL s'inscrit à :

- 2013 : Fr. 1'021'315.-
- 2014 : Fr. 1'055'634.-
- 2015 : Fr. 1'073'428.-

Au cours de l'année sous revue, la commission s'est réunie trois fois : le 10 février, le 29 mai et le 6 novembre 2015. Lors de ces séances, elle a décidé d'octroyer les subventions suivantes pour un montant total de Fr. 1'366'000.-.

- Fr. 40'000.- Lausanne Tourisme : bureau des congrès de Lausanne.
- Fr. 150'000.- Lausanne Tourisme : développement du site internet, confirmation de la 3^e tranche de soutien.
- Fr. 40'000.- Lausanne : Pully For Noise Festival.
- Fr. 25'000.- Festival'entre 2.
- Fr. 9'000.- Week-end musical de Pully.
- Fr. 20'000.- Fête de la musique, Lausanne.

- Fr. 80'000.- Good Festival, accord de principe.
- Fr. 50'000.- Lausanne Tourisme : congrès ACIE 2015.
- Fr. 40'000.- Un grand Carillon pour l'Abbaye de Montheron, nouveau projet.
- Fr. 20'000.- Enquête marketing urbain.
- Fr. 50'000.- Union mondiale des villes olympiques : 2^e édition du « Smart Cities & Sport Summit ».
- Fr. 50'000.- 40 ans de la Collection de l'art brut.
- Fr. 35'000.- Objectif Gare.
- Fr. 33'000.- 4^e édition du Festival Lausanne Lumières.
- Fr. 30'000.- Compagnie Linga.
- Fr. 12'000.- Cinéma City Club Pully.
- Fr. 10'000.- Equiterre : projet « Les petits déj' et brunchs du terroir ».
- Fr. 20'000.- 40^e édition d'Athletissima.
- Fr. 12'000.- Eglise St-François : projets d'application native pour smartphone et de site internet.
- Fr. 15'000.- Championnat d'Europe U-20 de rink-hockey, Pully, octobre 2016.
- Fr. 90'000.- Lausanne Tourisme : brochure d'accueil « Lausanne Incontournables ».
- Fr. 50'000.- Lausanne Tourisme : guide touristique « Un grand Week-end à Lausanne et environs ».
- Fr. 170'000.- Lausanne Tourisme : création d'un nouveau site internet.
Phase 1, 2016 : mise en place du nouveau CMS, de la migration des deux systèmes et de l'adaptation du nouveau système.
- Fr. 150'000.- Phase 2, 2017 : développement du nouveau site.

- Fr. 50'000.- Lausanne Tourisme : couverture de déficit 2015 suite aux retards de mise en œuvre de la nouvelle taxe de séjour.
- Fr. 100'000.- Label Suisse 2016.
- Fr. 15'000.- Chalet des Enfants : publication d'un livre consacré à l'histoire de la Maison.

Outre, les subventions ci-dessus, le FERL a versé, en 2015, des soutiens liés à des décisions d'années antérieures. La réalisation de ces projets figure dans des rapports précédents.

Le produit de la taxe de séjour est attribué au FERL à raison de 50 %

Durant l'année sous revue, les communes membres de la Commission intercommunale de la taxe de séjour ont engagé un processus de révision du Règlement sur la taxe de séjour. Un certain nombre de difficultés sont apparues durant le processus d'adaptation du règlement, entraînant un report de son entrée en vigueur au début 2016. Les problèmes sont aujourd'hui réglés.

♦ ♦ ♦ ♦

Commission de concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge

Délégation d'Ecublens : Mme Danièle Petoud (Commission plénière + Bureau) et M. Christian Maeder (Commission plénière), Conseillers municipaux

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice composent l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge. Elles sont représentées au sein d'une Commission par des membres des Municipalités. Celle-ci est composée des délégué(e)s de :

- Chavannes-près-Renens : Mme Isabelle Steiner et M. Daniel Bally.
- Crissier : Mme Nathalie Jatton et M. Michel Tendon, Président.

- Ecublens : Mme Danièle Petoud, Vice-Présidente et M. Christian Maeder.
- Renens : Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément.
- St-Sulpice : M. Yves Allemann.

Le secrétariat et la trésorerie sont assurés par la Commune de Crissier, respectivement par M. Denis Lang, Secrétaire municipal, et Mme Véronique Bruchez, Boursière.

La Commission de l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge (M+S) s'est réunie à trois reprises durant l'année 2015, soit :

- Le 5 mars concernant le projet de nouvelle convention intercommunale, elle a pris acte de la prise de position des Municipalités des communes membres et validé le texte définitif de ladite convention. Elle a également adopté les comptes 2014.
- Le 2 juin, elle a validé le projet de préavis lié à la réhabilitation du collecteur intercommunal « secteur 5 – Concorde/Autoroute ».
- Le 15 septembre suite à l'acceptation de la nouvelle convention par les Conseils communaux, elle a adjugé les travaux liés à la réhabilitation du collecteur intercommunal « secteur 5 – Concorde/Autoroute ». Elle a approuvé le budget de fonctionnement pour l'année 2016.

Répartition des coûts de fonctionnement – Nouvelle convention

Diverses raisons ont amené la Commission intercommunale Mèbre-Sorge à préciser et actualiser la convention signée en 1969 régissant le fonctionnement et la gestion de l'Entente intercommunale.

Au cours des années écoulées, la clé de répartition des frais de fonctionnement et des investissements a fait l'objet de nombreux échanges de vue. Cette problématique a été réexaminée par la Commission intercommunale en 2009, sans que l'unanimité des commissaires, nécessaire dans une entente intercommunale, puisse être obtenue. Force était donc d'en rester au statu quo. En 2013, le Conseil communal de Chavannes-près-Renens a fait savoir qu'il n'acceptait plus le caractère

« provisoire » de la clé de répartition, selon le texte de la convention. La Commission intercommunale a donc remis cette question à l'ordre du jour.

La procédure à suivre applicable aux ententes intercommunales a été préconisée par le Service des communes et du logement (SCL). Un projet de convention a été remis à chaque Municipalité qui l'a soumis à une commission d'étude désignée par le Conseil communal.

La législation ayant beaucoup évolué depuis 1969, le projet de texte a tenu compte de la Loi fédérale sur la protection des eaux qui instaure le principe du pollueur-payeur (utilisateur-payeur) et du nouvel article 110 de la Loi sur les communes, entré en vigueur le 1^{er} juin 2014. Il règle le principe du calcul de la règle de répartition, l'application du principe du pollueur-payeur ou de causalité, la périodicité des relevés de consommation et les notions de tracé et de bassins versants, définies et représentées dans une carte du réseau mise à jour.

Deux critères ont été retenus par la Commission intercommunale :

- 1) les volumes annuels de consommation d'eau potable par bassin versant ;
- 2) la longueur d'utilisation des tronçons des canalisations de l'Entente.

La répartition est déterminée pour chaque tronçon au prorata des volumes de consommation de chaque commune dans le bassin versant ; ceux-ci seront établis et recalculés annuellement.

Les commissions des cinq Conseils communaux se sont réunies le 30 septembre 2014 pour examiner le nouveau texte proposé. Elles ont ensuite remis leur rapport à leur Municipalité respective. Au terme de cette phase de la procédure, elles ont toutes accepté le texte proposé par la Commission intercommunale. Sur cette base, la Commission intercommunale a établi un préavis commun qui a été soumis et accepté par les Conseils communaux durant le 1^{er} semestre 2015.

En date du 23 septembre 2015, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a approuvé la nouvelle convention et son entrée en vigueur de suite.

Service d'entretien

Le bureau Ribi SA a repris, en 2015, le service d'entretien du réseau intercommunal Mèbre-Sorge à la suite du bureau Masotti Associés SA. Cette reprise a été rendue nécessaire par le départ en retraite de M. Michel Geissbühler, qui s'est acquitté de cette tâche durant une quarantaine d'années. Cette passation d'activité s'est déroulée, durant les premiers mois de 2015, à travers des journées complètes sur le terrain.

Pour rappel, les activités principales du bureau sont les suivantes :

Activités régulières :

- Surveillance des ouvrages (déversoirs, chambres, collecteurs) effectués régulièrement par le service d'entretien pour détecter les éventuels dysfonctionnements et intervenir en cas de pollution / Visites lors d'épisodes pluvieux importants.
- Contrôle des voûtages.
- Suivi des travaux d'entretien.
- Rapport annuel.
- Participation aux séances du bureau et de la commission.

Activités occasionnelles :

- Recherche de pollution.
- Evénements météo exceptionnels.
- Incidents sur le réseau.

Durant l'année 2015, les bureaux Masotti Associés SA et Ribi SA ont également effectué les interventions suivantes :

- Réparation de chambre équipée d'une plaque sur charnières déversant des eaux mélangées dans la Sorge, (chambre située en aval du voûtage de la Sorge sous la route de Crissier, à la limite entre le réseau de Crissier et de Bussigny).
- Modification de chambre par les services techniques de Crissier et Bussigny : pose d'un système de fermeture (baguettes) afin d'empêcher les déversements.
- Affouillement sous les collecteurs en rive droite et gauche en amont du voûtage

de la Mèbre sous la route de Prilly à Crissier.

- Chemisage suite aux défauts d'étanchéité constatés sur les collecteurs.
- Curages et inspections TV.

◆◆◆◆

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2015 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2015.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin P. Besson

◆◆◆◆

Ecublens/VD, le 25 avril 2016
10.02.06 – PB/sm

*Document imprimé en 118 exemplaires par
l'imprimerie Copystart Sàrl à Chavannes-près-Renens*